

TABLEAU VII

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

TABEL VII

MINISTERIE VAN LANDBOUW

TABLEAU VII. — MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article.	
		— Bedrag der kredieten per artikel...	
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
CHAPITRE PREMIER.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	a) Traitement du Ministre	21,000 »	
	b) Frais de représentation	9,000 »	
2	Traitements d'activité et de disponibilité des fonctionnaires, employés et gens de service. — Traitements du personnel d'inspection détaché à l'administration centrale. Salaires	792,300 »	
3	Indemnités pour travaux extraordinaires, secours, etc.	35,000 »	
4	Frais de tournées, de voyage et de missions	400,000 »	
5	Matériel.	276,000 »	
6	Frais résultant de la collation des décorations agricoles et spéciales	25,000 »	
7	Indemnités aux conseillers de Gouvernement. Frais divers	32,000 »	
8	Honoraires des avocats du Département	3,500 »	
9	Comité supérieur de contrôle. Commissions d'enquête. (Les magistrats qui font partie de conseils, jurys, commissions, etc., ressortissant au Département de l'Agriculture, toucheront des indemnités de vacation, au même titre que les autres membres.)	1,000 »	
CHAPITRE II.			
PENSIONS ET SECOURS.			
10	Premier terme des pensions. (Crédit non limitatif.)	10,000 »	
11	Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents salariés, à leur veuve ou aux membres de leur famille dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. Secours alloués, dans des circonstances exceptionnelles, à celles de ces personnes qui n'ont qu'une pension minimale	4,000 »	

TABEL VII. — MINISTERIE VAN LANDBOUW.

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.	
	EERSTE HOOFDSTUK.	
	MIDDENBESTUUR.	
	a) Jaarwedd van den Minister	1
	b) Kosten van vertoon	
	Jaarwedden van werkzaamheid en beschikbaarheid der ambtenaren, beambten en bedienden. — Jaarwedden van het toezichtspersoneel naar het Middenbestuur verzonden. Loonen.	2
	Vergoedingen voor buitengewone werken, hulpgelden, enz	3
	Omreis-, reis- en zendingskosten	4
1,294,800 »	Materieel	5
	Kosten van het begeven der landbouw- en bijzondere ereteekens	6
	Vergoedingen aan de Staatsraadsheeren. Verscheidene onkosten	7
	Honoraria der advocaten van het Departement	8
	Hoogere toezichtsraad. Onderzoekscommissies. (De magistraten die deel uitmaken van raden, jury's, commissies, enz, afhangende van het Département van Landbouw, ontvangen zittingsvergoedingen, evenals de andere leden.)	9
	HOOFDSTUK II.	
	PENSIOENEN EN HULPGELDEN.	
	Eerste termijn der pensioenen. (<i>Onbepaald krediet</i>)	10
14,000 »	Verleening van hulpgelden, waar geen pensioen genoten wordt, aan voormalige ambtenaren, beambten of bezoldigde agenten, aan hunne weduwen of verwant(en) wie steun zij waren, die in ongelukkige omstandigheden verkeeren. Verleening van hulpgelden, in uitzonderlijke omstandigheden, aan diegene dier personen die een gering pensioen genieten.	11

TABLEAU VII. — MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.				
CHAPITRE III.						
AGRICULTURE.						
12	Indemnités pour chevaux et bestiaux abattus par ordre de l'autorité. — Indemnités pour bêtes bovines et porcines abattues ou saisies pour cause de tuberculose. — Indemnités pour bêtes bovines mortes ou abattues et reconnues atteintes de charbon. — Frais à résulter du paiement de ces indemnités. — Achat de tuberculine, malléine, vaccins anticharbonneux, vaccins et sérum contre le rouge du porc. Recherche de nouveaux sérum, subsides. Mesures à prendre contre la propagation de maladies contagieuses du bétail, salaires — Frais d'achat, de transport et d'utilisation de matières désinfectantes, matériel, etc. Dépenses diverses. — Enlèvement et destruction de cadavres d'animaux impropre à la consommation — Frais d'achat, de transport et d'utilisation de matières désinfectantes. — Frais de vaccination des vétérinaires en exécution des règlements sur la tuberculose. — Subsides aux fonds provinciaux d'agriculture. — Subsides aux sociétés mutualistes d'assurance et de réassurance contre les pertes de chevaux et bestiaux. — Subsides aux provinces en exécution des règlements provinciaux pour l'amélioration des races bovine et chevaline. — Encouragements. — Achat de médailles. — Primes nationales de conservation, frais de jurys, médailles, diplômes, achat de collections, etc. — Subsides aux sociétés et syndicats d'élevage pour l'amélioration des races bovine, chevaline, porcine et des autres races d'animaux domestiques. — Institut de zootechnie. — Comité technique de l'élevage. — Subsides.	2,464,000	»			
<i>Service des Conseillers de Zootechnie.</i>						
13	Traitements, salaires	36,000	»			
14	Frais de tournées, de voyage et de missions	22,000	»			
15	Matériel, frais de bureau, dépenses diverses	10,000	»			
<i>Inspection vétérinaire.</i>						
16	Traitements d'activité et de disponibilité. — Salaires	200,000	»			
17	Indemnités. — Secours à d'anciens vétérinaires du Gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin.	12,000	»			
18	Frais de tournées, de voyage et de missions des inspecteurs vétérinaires ainsi que des inspecteurs vétérinaires suppléants et des médecins vétérinaires agréés	180,000	»			
19	Matériel, frais de bureau. Bulletin du service de la police sanitaire. Impressions et dépenses diverses relatives à la police sanitaire des animaux domestiques.	65,000	»			
<i>Associations et publications agricoles.</i>						
20	Conseil supérieur de l'Agriculture : traitement du secrétaire. Dépenses diverses	15,000	»			

TABEL VII. — MINISTERIE VAN LANDBOUW (VERVOLG.)

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
HOOFDSTUK III.		
LANDBOUW.		
	Schadeloosstellingen voor op bevel der overheid afgemaakte paarden en vee. Schadeloosstellingen wegens het afmaken of inbeslagnemen van tuberculose runderen en zwijnen. Schadeloosstellingen voor dooile of geslachte en door koolziekte aangetaste runderen. Betaling, dezer schadeloosstellingen. Aankoop van tuberculine, malleine, inentsels tegen koolziekte, inentsels en serums tegen varkenspokziekte. Opsporen van nieuwe serums. Toelagen. Te treffen maatregelen tegen het verspreiden van besmettelijke veeziekten. Loonen. Kosten van aankoop, vervoer en benutting van onsmettingstoffen, materieel, enz. Allerhande uitgaven. Weghalen en vernietigen van voor het verbruik ongeschikte dierenlijken. Kosten van aankoop, vervoer en benutting van onsmettingstoffen. Kosten van zittingen der vecartsen, volgens de verordening betreffende de tuberculose. Toelagen aan de provinciale landbouwfonden. Toelagen aan de maatschappijen van onderlinge verzekering en hervérzekering tegen het verlies van paarden en vee. Toelagen aan de provinciën, volgens de provincieverordeningen betreffende het verbeteren van de runder- en paardenrassen. Aanmoedigingen. Aankoop van medaljes. Rijkspremien van bewaring, jurykosten medaljes, diploma's, aankoop van verzamelingen; enz. Toelagen aan kweekmaatschappijen en syndicaten voor het verbeteren van de runder- paarden- varkens- en andere huisdierentassen. Instituut van dierenkennis. Technisch kweekcomiteit. Toelagen.	12
	<i>Dienst der raadsheeren van dierenkennis.</i>	
Jaarweddens. — Loonen	43	
Omreis- reis en zendingskosten	44	
Materieel, kantoorkosten, allerhande uitgaven	45	
<i>Veeartsenijkundig toezicht.</i>		
Jaarweddens van werkzaamheid en beschikbaarheid	46	
Vergoedingen. — Hulpgelden aan gewezen rijksveearsten, aan hunne nooddurtige weduwen en weezen.	47	
Omreis-, reis- en zendingskosten van de toezichtersveearsten, alsook van de toegevoegde toezichtersveearsten en van de aangenomen vecartsen.	48	
3,987,900 » Materieel, kantoorkosten. Bulletijnen van den gezondheidspolitieliedenst. Drukwerk en allerhande uitgaven voor de gezondheidspolitie der huisdieren.	49	
<i>Landbouw-vereenigingen en uitgaven.</i>		
Hoogere Landbouwraad: jaarweddens van den secretaris. — Allerlei uitgaven	20	

TABLEAU VII. — MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article.
		Bedrag der kredieten per artikel.
21	Sociétés agricoles provinciales. Comices agricoles et associations agricoles libres. Subsides pour concours, expositions et congrès agricoles. Subsides et encouragements à des sociétés agricoles et notamment aux associations établies entre cultivateurs de houblon. Subsides aux sociétés coopératives de crédit agricole, pour frais de premier établissement et pour le service d'inspection organisé par les caisses centrales de crédit agricole. Encouragements. — Missions et commissions spéciales dans l'intérêt de l'agriculture. Encouragements aux publications agricoles. — Enquêtes, statistiques, dépenses diverses.	350,000 »
Enseignement vétérinaire.		
	École de médecine vétérinaire de l'État.	
22	Traitements d'activité et de disponibilité, salaires, secours, indemnités, etc.	312,700 »
23	Frais de tournées, de voyage et de missions. Commissions de surveillance, jurys, etc. Dépenses diverses. Bourses d'études. Bourses de voyage en faveur de médecins vétérinaires prévues par la loi sur l'enseignement vétérinaire	20,200 »
24	Matériel. Frais de bureau. Publication des cours. Impressions. Dépenses diverses	246,000 »
Enseignement de la maréchalerie.		
	École centrale pratique de maréchalerie de l'État.	
25	Traitements, salaires, etc.	23,000 »
26	Matériel. Commission de surveillance, jurys, etc. Dépenses diverses	12,000 »
Conférences de maréchalerie.		
27	Cours temporaires Jurys, indemnités, dépenses diverses	20,000 »
CHAPITRE IV.		
ENSEIGNEMENT AGRICOLE.		
28	Traitements d'activité et de disponibilité. — Salaires. a) Institut agricole de l'État. b) Institut supérieur d'agriculture flamand. c) Ecole moyenne pratique d'agriculture de Huy.	437,420 »
29	Indemnités, secours, etc a) Institut agricole de l'État. b) Institut supérieur d'agriculture flamand. c) Ecole moyenne pratique d'agriculture de Huy	6,400 »

TABEL VII. — MINISTERIE VAN LANDBOUW (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	Provinciale landbouwmaatschappijen. Landbouwcomices en vrije landbouwvereenigingen. Toelagen voor landbouwprijskampen-tentoonstellingen en-congressen. Toelagen en aanmoedigingen aan landbouwmaatschappijen en inzonderheid aan hopbouwersvereenigingen. Toelagen aan samenwerkende landbouwcreditmaatschappijen voor eerste stichtingskosten en voor den door de hoofdkassen van landbouwcreditingrichten toezichtsdienst. Aanmoedigingen bijzondere zendingen en commissies in het belang van den landbouw. Aanmoedigingen aan landbouwuitgaven. Onderzoeken, statistieken, allerhande uitgaven.	21
	Vecartsenijkundig onderwijs. <i>'S Rijks vecartsenijsschool.</i>	
	Jaarweddelen van werkzaamheid en beschikbaarheid, loonen, hulpgelden, vergoedingen, enz.	22
	Omreis- reis- en zendingskosten. Toezichtscommissie, jury's enz. Allerlei uitgaven. Studiebeurzen. Reisbeurzen, door de wet op vecartsenijkundig onderwijs toegekend aan vecartsen.	23
	Materieel. Kantoorkosten. Uitgave der leergangen. Drukwerken. Allerhande uitgaven.	24
	Hoefsmederij-onderwijs. <i>'S Rijks praktische hoofdschool voor hoefsmederij.</i>	
	Jaarweddelen, loonen, enz	25
	Materieel. Toezichtscommissie, jury's, enz Allerlei uitgaven.	26
	Voordrachten over hoefsmederij.	
	Voorloopige leergangen. Jury's, vergoedingen, allerhande uitgaven	27
	HOOFDSTUK IV.	
	LANDBOUWONDERWIJS.	
	Jaarweddelen van werkzaamheid en beschikbaarheid. — Loonen	28
	a) 's Rijks Landbouwinstiutut. b) Vlaamsch Hooger Landbouwinstiutut. c) Practische middelbare landbouwschool te Hoei.	
	Vergoedingen, hulpgelden, enz.	29
	a) 's Rijks Landbouwinstiutut. b) Vlaamsch Hooger Landbouwinstiutut. c) Practische middelbare landbouwschool te Hoei	

TABLEAU VII. — MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article.
		Bedrag der kredieten per artikel.
30	Frais de tournées, de voyages et de missions, etc a) Institut agricole de l'État. b) Institut supérieur d'agriculture flamand. c) Ecole moyenne pratique d'agriculture de Huy.	6,600 »
31	Matériel, frais de bureau, améliorations, frais d'exploitations, impressions. — Frais des commissions d'administration, de surveillance et des jurys. — Dépenses diverses . . . a) Institut agricole de l'État. b) Institut supérieur d'agriculture flamand. c) Ecole moyenne pratique d'agriculture de Huy.	243,300 »
32	Institut normal supérieur d'économie ménagère agricole. — Traitements d'activité et de disponibilité. — Salaires	33,000 »
33	Indemnités, secours, etc	2,000 »
34	Frais de tournées, de voyage et de missions, etc.	3,000 »
35	Matériel, frais de bureau, etc	20,000 »
36	Bourses d'études en faveur des élèves des établissements d'enseignement agricole de l'État ou soumis à l'inspection	60,000 »
37	Enseignement ménager agricole ambulant. — Traitements d'activité et de disponibilité. — Salaires	247,200 »
38	Indemnités, secours, etc	3,000 »
39	Frais de tournées, de voyage et de missions, etc.	54,700 »
40	Matériel, frais de bureau, etc	135,000 »
41	Conférences agricoles : indemnités aux conférenciers, frais divers. — Enseignement agricole moyen et primaire. — Subsides. — Acquisition d'ouvrages destinés à être donnés en prix à l'occasion de conférences agricoles. — Conseil de perfectionnement de l'enseignement agricole. — Bibliothèques agricoles. — Matériel. — Congrès, expositions. — Enquêtes. — Encouragements aux publications agricoles. — Frais divers. . .	397,000 »
<i>Service des Agronomes de l'État.</i>		
42	Traitements d'activité et de disponibilité. — Salaires	333,450 »
43	Indemnités, secours, etc.	8,800 »
44	Frais de tournées, de voyage et de missions	138,300 »
45	Matériel, frais de bureau, etc.	31,780 »

TABEL VII. — MINISTERIE VAN LANDBOUW (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk:	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	Omreis-, reis- en zendingskosten, enz. a) 's Rijks Landbouwinstituut. b) Vlaamsch Hooger Landbouwinstituut. c) Practische middelbare landbouwschool te Hoei.	30
	Materieel, kantoorkosten, verbeteringen, ontginningskosten, drukwerken. — Kosten van de bestuur- en toezichtscommissies en van de jury's. — Verschillende uitgaven. a) 's Rijks Landbouwinstituut. b) Vlaamsch Hooger Landbouwinstituut. c) Practische middelbare landbouwschool te Hoei.	31
	Hooger normaalinstituut voor huishoudelijke landbouw. — Jaarweddelen van werkzaamheid en beschikbaarheid. — Loonen.	32
	Vergoedingen, hulpgelden, enz.	33
	Omreis-, reis- en zendingskosten, enz.	34
	Materieel, kantoorkosten, enz.	35
	Studiebeurzen voor leerlingen van 's Rijks of van aan het toezicht onderworpen landbouwonderwijsinstichten.	36
	Rondreizend huishoudelijk landbouwonderwijs. — Jaarweddelen van werkzaamheid en beschikbaarheid. — Loonen.	37
	Vergoedingen, hulpgelden, enz.	38
	Omreis-, reis- en zendingskosten, enz.	39
	Materieel, kantoorkosten, enz.	40
3,208,420 »	Landbouwvoordrachten: vergoedingen aan de voordrachtgevers, allerhande kosten. — Middelbaar en lager landbouwonderwijs — Toelagen. — Aankoop van werken om als prijzen te worden geschonken bij de landbouwvoordrachten. — Raad tot verbetering van het landbouwonderwijs. — Landbouwboeken. — Materieel. — Tentoontastingen, Congressen, onderzoeken. — Aanmoedigingen aan landbouwuitgaven — Allerlei kosten.	41
	<i>Dienst van 's Rijks Landbouwkundigen.</i>	
	Jaarweddelen van werkzaamheid en beschikbaarheid. — Loonen	42
	Vergoedingen, hulpgelden, enz.	43
	Omreis-, reis- en zendingskosten	44
	Materieel, kantoorkosten, enz	45

TABLEAU VII. — MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article.	— Bedrag der kredieten per artikel.
		—	
46	<i>Service des champs d'expériences agricoles, etc.</i> Frais des champs d'expériences et de démonstration pour l'agriculture. — Frais d'études. — Expériences et démonstrations relatives à l'alimentation du bétail. — Souscriptions, missions et commissions spéciales dans l'intérêt de la science agricole. — Enquêtes, statistiques, impressions. — Dépenses diverses.	245,000	»
47	<i>Institut international d'agriculture de Rome.</i> Frais de participation de la Belgique. — Traitement du Délégué au Comité permanent. — Indemnité de résidence, etc.	27,000	»
48	<i>Stations agronomiques et expérimentales. — Laboratoires d'analyses.</i> Traitements d'activité et de disponibilité. — Salaires	466,750	»
49	Indemnités, secours, etc.	30,500	»
50	Frais d'inspection, de voyage, missions, etc... — Frais de la commission consultative permanente des laboratoires et de la commission des sols et des climats. — Exécution de la loi sur la falsification des engrâis, etc. — Subsides aux laboratoires provinciaux, communaux et privés	27,000	»
51	Matériel, frais de bureau, etc.	204,250	»
52	<i>Industries rurales. — Génie rural.</i> Industries rurales. — Études et vulgarisation	5,000	»
53	Génie rural. — Constructions rurales — Amélioration agricole. — Main d'œuvre agricole. — Embellissement de la vie rurale. — Subsides — Inspection. — Encouragements. — Expositions. — Conférences. — Publications — Missions	40,000	»
54	Mise en valeur agricole des terres incultes — Enquêtes. — Encouragements	5,000	»
CHAPITRE V.			
OFFICE HORTICOLE.			
55	<i>Jardin botanique de l'Etat.</i> Traitements d'activité et de disponibilité. — Salaires	207,830	»
56	Indemnités, secours, etc.	4,500	»

TABEL VII.— MINISTERIE VAN LANDBOUW (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	<i>Dienst der Landbouwproefvelden, enz.</i>	
	Kosten over de landbouwproef- en demonstratievelden. — Studiekosten. — Proefnemingen en demonstraties betreffende het veevoeden — Bijzondere intekeningen, zendingen en commissies in het belang van de landbouwkunde — Onderzoeken, statistieken, drukwerken — Alferhante uitgaven.	46
	<i>Internationaal landbouwinstituut van Rome.</i>	
	Kosten der deelname van België. — Jaarwedde van den afgevaardigde bij het bestendig Comiteit. — Vergoeding van verblijf, enz.	47
	<i>Landbouwkundige Staties en Proefstaties. — Ontledingslaboratoriums.</i>	
	Jaarwedden van werkzaamheid en beschikbaarheid. — Loonen	48
	Vergoedingen, hulpgelden, enz.	49
	Onderzoeks-, reis-, zendingskosten, enz. — Kosten van de bestendige raadgevende commissie der laboratoriums en van de commissie der gronden en der klimaten: — Teuitvoerlegging der wet op de meststoffenvervalsching, enz. — Toelagen aan de provinciale, gemeentelijke en bijzondere laboratoriums.	50
	Materieel, Kantoorkosten, enz.	51
	<i>Landelijke nijverheden. Landelijke genie.</i>	
	Landelijke nijverheden. Studien en verspreiding onder het volk	52
	Landelijke genie. Landelijke gebouwen. Landbouwontwikkeling. Landbouwhandenarbeid. Verfraaiing van het landleven. Toelagen. Toezicht. Aanmoedigingen. Tentoonstellingen. Voordrachten. Uitgaven. Zendingen.	53
	Landbouwontginning van braakgrond. — Onderzoeken. — Aanmoedigingen.	54
	HOOFDSTUK V.	
	TUINBOUWDIENST.	
	<i>'s Rijks Kruidtuin.</i>	
	Jaarwedden van werkzaamheid en beschikbaarheid. — Loonen	55
	Vergoedingen, hulpgelden, enz.	56

TABLEAU VII. — MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article.	— Bedrag der kredieten per artikel.
		—	
57	Frais de route du personnel et des membres de la Commission de surveillance. — Vacances, missions, etc.	44,800	»
58	Dépenses de matériel et de culture. — Frais de bureau, etc — Musée forestier. — Dépenses diverses	118,300	»
	<i>Service des champs d'expériences horticoles, etc.</i>		
59	Frais des champs d'expériences et de démonstration pour l'horticulture — Frais d'études — Bureau officiel de renseignements commerciaux (annexe du département de l'Agriculture). — Frais d'études, matériel. — Frais de développement des relations commerciales à l'étranger — Souscriptions, missions et commissions spéciales dans l'intérêt de l'horticulture. — Enquêtes, statistiques, impressions. — Divers et imprévus — Convention phylloxérique	43,400	»
	<i>Service phytopathologique. — Service des conseillers d'horticulture.</i>		
60	Traitements d'activité et de disponibilité. — Salaires	59,360	»
61	Indemnités, secours, etc.	1.000	»
62	Vacances, frais de route, missions, etc	43,550	»
63	Matériel, frais de bureau, etc.	4,100	»
	<i>Enseignement horticole.</i>		
	<i>Écoles moyennes pratiques d'horticulture de l'État.</i>		
64	Traitements d'activité et de disponibilité. Salaires	223,020	»
65	Indemnités, secours, etc	2,925	»
66	Vacances, frais de route du personnel et des membres de la commission de surveillance et des jurys. Missions, etc.	3,700	»
67	Matériel, frais de bureau. Amélioration. Frais de culture et d'exploitation, etc	38,400	»
68	Bourses d'études en faveur des élèves des établissements d'enseignement horticole de l'État ou soumis à l'inspection	10,000	»
69	Enseignement horticole moyen et primaire : subsides. — Enseignement horticole dans les écoles d'adultes (écoles d'hiver). — Conférences horticoles. Acquisition d'ouvrages destinés à être donnés en prix à l'occasion de conférences horticoles. Cours colonial	120,000	»
	<i>Associations horticoles.</i>		
70	Conseil supérieur de l'horticulture. Associations horticoles. Subsides. Concours, expositions ou congrès horticoles. Subsides. Jardins-ouvriers et Lignes du Coin de terre Subsides	107,000	»

TABEL VII. — MINISTERIE VAN LANDBOUW (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	Reiskosten van het personeel en van de leden der toezichtscommissie. — Zittingen, zendingen, enz.	57
	Uitgaven voor materieel en cultuur. — Kantoorkosten, enz. — Boschmuseum. — Allerhande uitgaven.	58
	<i>Dienst der tuinbouwproefvelden, enz.</i>	
	Kosten over tuinbouwproef- en demonstratievelden. — Studiekosten. — Officieel kantoor voor handelsinrichtingen (gebecht aan het Landbouwdepartement). — Studiekosten, materieel. — Kosten van uitbreiding der handelsbetrekkingen in den vreemde. — Bijzondere intekeningen, zendingen en commissies in het belang van den tuinbouw. — Onderzoeken, statistieken, drukwerken. Allerhande en onvoorzien uitgaven. — Overeenkomst tot bestrijding der wijngaardluis.	59
	<i>Dienst voor plantenziektenteer. — Dienst der tuinbouwraadgevers.</i>	
	Jaarwetten van werkzaamheid en beschikbaarheid. — Loonen	60
	Vergoedingen, hulpgelden, enz.	61
	Zittingen, reiskosten, zendingen, enz.	62
995 905 »	Materieel, kantoorkosten, enz	63
	<i>Tuinbouwonderwijs.</i>	
	<i>'s Rijks praktische middelbare tuinbouwscholen.</i>	
	Jaarwetten van werkzaamheid en beschikbaarheid. Loonen	64
	Vergoedingen, hulpgelden, enz	65
	Zittingen, reiskosten van het personeel, van de leden der toezichtscommissie en van de jury's. Zendingen, enz.	66
	Materieel, kantoorkosten. Verbetering. Teelt- en ontginningskosten, enz.	67
	Studiebeurzen voor leerlingen van 's Rijks tuinbouwonderwijsinrichtingen of van aan het toezicht onderworpen scholen	68
	Middelbaar en lager tuinbouwonderwijs: toelagen. — Tuinbouwonderwijs in de scholen voor volwassenen (winterscholen). — Tuinbouwvoordrachten. — Aankoop van werken om als prijzen geschonken te worden bij tuinbouwvoordrachten. — Coloniale leerlang.	69
	<i>Tuinbouwverenigingen.</i>	
	Hoogere tuinbouwraad — Tuinbouwverenigingen — Toelagen. — Tuinbouwprijskam- pen-tentoonstellingen of congressen. — Toelagen. — Werkmaatschappen en Werk van het Hoekje grond. Toelagen.	70

TABLEAU VII. — MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article.	Bedrag der kredieten per artikel.	
		—	—	
CHAPITRE VI.				
EAUX ET FORÊTS.				
	<i>Personnel provincial.</i>			
71	Traitements d'activité et de disponibilité. Salaires	2,217,875	»	
72	Indemnités, secours, frais de maladie, déménagements, etc.	10,000	»	
73	Frais de tournées et de contrôle. Frais de route et de séjour alloués aux membres des commissions d'études et d'aménagement	76,900	»	
74	Matériel, armement, équipement, masse d'habillement, dépenses diverses, etc.	434,300	»	
	<i>Service spécial des expériences, etc.</i>			
	<i>Conseil supérieur des forêts, etc.</i>			
75	Traitements d'activité et de disponibilité. — Salaires. — Indemnités de résidence	27,940	»	
76	Indemnités, secours, frais de maladie, etc	9,000	»	
77	Conseil supérieur des forêts : frais de route et de séjour — Encouragements à des institutions forestières — Subsides aux propriétaires d'arbres remarquables, pour mesures de protection et de conservation. — Enseignement, concours, expositions conférences	20,000	»	
78	Matériel. — Frais divers — Service spécial des expériences et des consultations forestières. — Station de recherches. — Achat, production et contrôle des semences et plants forestiers. — Musée forestier de Groenendael	60,060	»	
	<i>Forêts domaniales</i>			
79	Travaux de culture et d'amélioration. — Dépenses diverses. — Construction, entretien, location de maisons ou indemnités représentatives. — Construction, entretien de routes destinées à faciliter l'exploitation Arpentage des coupes	450,000	»	
	<i>Terrains incultes et bois domaniaux et d'établissements publics.</i>			
80	Traitements du personnel. — Salaires. — Frais de résidence	26,040	»	
81	Indemnités, secours, frais de maladie, etc.	1,000	»	
82	Terrains Incultes et bois des communes et des établissements publics. — Mise en valeur. — Conversion en bois, prés, osieraias ou étangs. — Subsides aux communes et aux établissements publics — Travaux exceptionnels d'amélioration — Restauration de bois ruinés ou exploités, création de sous-étages, assainissements, création, réfection et amélioration de chemins d'intérêt forestier. — Subsides aux communes et aux établissements publics. — Dépenses diverses	200,000	»	

TABEL VII. — MINISTERIE VAN LANDBOUW *VERVOLG*.

Total per chapitre.	AANWIJZING	Artikelen.	
Totaal per hoofdstuk.	VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.		
HOOFDSTUK VI.			
WATERS EN BOSSCHEN.			
<i>Provincial personeel.</i>			
	Jaarweddelen van werkzaamheid en beschikbaarheid — Loonen	71	
	Vergoedingen, hulpgelden, kosten wegens ziekte, verhuizing, enz.	72	
	Omreis- en toezichtskosten Reis- en verblijfkosten van de leden der studie- en inrichtingscommissies.	73	
	Materieel, uitrusting, kleedingsfonds, allerhande uitgaven, enz	74	
<i>Bijzondere proefnemingsdienst, enz.</i>			
<i>Hoogere Boschraad, enz.</i>			
	Jaarweddelen van werkzaamheid en beschikbaarheid. — Loonen. — Verblijfvergoedingen.	75	
	Vergoedingen, hulpgelden, kosten wegens ziekte, enz.	76	
	Hoogere boschraad: reis- en verblijfkosten. — Aanmoedigingen aan boschinstituten — Toelagen aan eigenaars van merkwaardige bomen, voor beschermings- en bewaringsmaatregelen. — Onderwijs, prijskampen, tentoonstellingen, voordrachten	77	
3,366,415	Materieel. — Allerhande kosten. — Bijzondere dienst voor proefnemingen en raadplegingen betreffende bosschen. — Opsporingsstatié. — Aankoop, voortbrengst van en toezicht over boschzaden en planten. — Boschmuzeum van Groenendaal.	78	
<i>Domeinbosschen.</i>			
	Teelten en verbeteringswerken. — Allerlei uitgaven. — Bouwen, onderhoud, huren van huizen of gelijkaardige vergredingen. — Maken en onderhoud van wegen ter vergemakkelijking der ontginnings. — Meting der hakken	79	
<i>Braakgronden, domeinbosschen en bosschen van openbare inrichtingen.</i>			
	Jaarweddelen van het personeel. — Loonen. — Verblijfkosten	80	
	Vergoedingen, hulpgelden, kosten wegens ziekte, enz.	81	
	Braakgronden en bosschen der gemeenten en openbare inrichtingen — Vruchtbarmaking — Hervervorming in bosschen, weiden, teenbosschen of vijvers. — Toelagen aan de gemeenten en aan openbare inrichtingen. — Uitzonderlijke verbeteringswerken — Herstelling van verwoeste of ontgonnen bosschen, planten van onderhout; gezondmaking, aanleggen, herstellen en verbeteren van boschwegen — Toelagen aan gemeenten en openbare inrichtingen — Allerlei uitgaven	82	

TABLEAU VII. — MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article.	
		Bedrag der kredieten per artikel.	
	<i>Pisciculture et chasse.</i>		
83	Traitements du personnel. — Salaires. — Frais de résidence	28,900	»
84	Indemnités, secours, frais de maladie, etc... — Gratifications aux agents énumérés à l'article 24 de la loi sur la pêche et à l'article 24 de la loi sur la chasse	22,000	»
85	Commission de pisciculture et conseil supérieur de la chasse. — Frais de route et de séjour. — Subsides et encouragements.	30,000	»
86	Matériel. — Repoplement des cours d'eau, création de bassins d'élevage, aménagement de frayères naturelles, sauvetage de poissons en cas de baisse des eaux — Faucardement, etc .. — Dépenses diverses.	59,100	»
	CHAPITRE VII.		
	VOIRIE COMMUNALE, COURS D'EAU, TERRAINS FANGEUX.		
	TRAMWAYS ET MESSAGERIES.		
87	Subsides aux communes et aux wateringues pour l'extension et l'amélioration de la voirie communale, l'amélioration des cours d'eau non navigables ni flottables et des terrains fangeux ou marécageux — Transport de matériaux de pavage ou d'empierrement	3,200,000	»
88	Subsides aux communes rurales pour les aider à assurer le bon entretien des chemins améliorés, avec l'intervention de l'Etat, comme chemins communaux d'intérêt agricole.	88,000	»
89	Subsides aux provinces pour aider les communes à assurer le bon entretien des chemins vicinaux de grande communication améliorés	2,000,000	»
	<i>Service de l'hydraulique agricole.</i>		
90	Traitements d'activité et de disponibilité. — Salaires. — Indemnités de résidence. — Salaires d'agents temporaires et d'ouvriers porte-mire, chaîneurs, etc — Rémunération pour études techniques, expériences et travaux d'écriture	164,000	»
91	Indemnités au personnel de l'hydraulique agricole et aux commissaires-voyers. — Jetons de présence et indemnités aux membres et au secrétaire du comité des tramways	41,800	»
92	Frais de route et de séjour du personnel de l'hydraulique agricole	25,000	»
93	Matériel de bureau, impressions — Achat d'ouvrages techniques. — Acquisition et réparation d'instruments de topographie. — Matériel d'études et d'expériences. — Dépenses diverses — Frais de bureau du personnel de l'hydraulique agricole	25,500	»

TABEL VII. — MINISTERIE VAN LANDBOUW (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	<i>Vischteelt en jacht.</i>	
	Jaarweddelen van het personeel. — Loonen — Verblijfkosten	83
	Vergoedingen, hulpgelden, kosten wegens ziekte, enz. — Toelagen aan agenten vermeld in artikel 24 der wet op de vischvangst en in artikel 24 der wet op de jacht.	84
	Vischteeltcommissie en hogere jachtrand. — Reis- en verblijfkosten. — Toelagen en aanmoedigingen.	85
	Materieel. — Herbevolking der waterlopen, maken van teeltvijvers, aanleggen van knichtschielpaatsen, reddien van visschen bij het zakken van het water. — Weiden van wateronkruid, enz. — Allerhande uitgaven.	86
	HOOFDSTUK VII.	
	GEMEENTEWEGEN, WATERLOOPEN, MOERASGRONDEN.	
	TRAMWEGEN EN VERVOERDIENSTEN.	
	Toelagen aan de gemeenten en wateringen voor het uitbreiden en verbeteren der gemeentewegen, het verbeteren der onbevaarbare en onvlooibare waterlopen en de veen- of moerasgronden, — Vervoer van bestratings- en bestemmingsmaterialen.	87
	Toelagen aan de landelijke gemeenten, om haar te helpen in het onderhoud der wegen, met tusschenkomst van den Staat verheterd als gemeentewegen van landbouwbelang.	88
	Toelagen aan de provinciën, om de gemeenten te helpen in het onderhoud van verbeterde buurtwegen van groot verkeer.	89
5,544,000	<i>Landelijke waterdienst.</i>	
	Jaarweddelen van werkzaamheid en beschikbaarheid. — Loonen. — Verblijfsvergoedingen. — Loonen der tijdelijke beambten en der dragers van het niveermaterieel, ketting-dragers, enz. — Bezoldiging voor technische studien, proefnemingen en schrijfwerk.	90
	Vergoedingen aan het personeel van den landelijken waterdienst en aan de wegencommissarissen. — Aanwezigheidspenningen voor de leden en den secretaris van het tramwegencoömiteit.	91
	Reis- en verblijfkosten van het personeel van den landelijken waterdienst	92
	Kantoorbehoefsten, drukwerken. — Aankoop van technische werken. — Aankoop en herstel van plaatsbeschrijvingstoestellen. — Studie- en proefnemingsmaterieel. — Allerhande uitgaven. — Kantoorkosten voor het personeel van den landelijken waterdienst.	93

TABLEAU VII. — MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article.	Bedrag der kredieten per artikel.		
		—			
CHAPITRE VIII.					
DÉPENSES IMPRÉVUES.					
94	Dépenses imprévues non libellées au budget. — Secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés, qui se trouvent dans une situation malheureuse. — Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles qui sont spécifiées à l'article 41.	40,000 »			
95	Rentes annuelles et pensions accordées : 1 ^o à d'anciens agents hors d'état de remplir leurs fonctions; 2 ^o à des veuves et enfants d'agents décédés dans l'exercice de leurs fonctions	1,500 »			
TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES					
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.					
CHAPITRE IX.					
SERVICES DIVERS.					
<i>Agriculture et horticulture.</i>					
96	Recensement général de l'agriculture. — Statistiques et divers	40,000 »			
97	École de médecine vétérinaire de l'État. — Réoutillage, achat d'appareils scientifiques et microscopiques	25,000 »			
98	Institut agricole de l'État. — Aménagement des locaux	200,000 »			
99	Institut normal supérieur d'économie ménagère agricole. — Aménagement des locaux	30,000 »			
100	Écoles d'horticulture de l'État. — Aménagement des locaux	50,000 »			
TOTAL DU TABLEAU VII (Ministère de l'Agriculture).					

TABEL VII. — MINISTERIE VAN LANDBOUW (VERVOLG).

Total par chapitre.	AANWIJZING	Artikelen.
Totaal per hoofdstuk.	VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	
HOOFDSTUK VIII.		
ONVOORZIENE UITGAVEN.		
11,500 »	Onvoorziene, in de begroting niet vermelde uitgaven. — Hulpgelden te verleeneen, wegens kosten van laatste ziekte en begrafenis, aan de familien van overleden ambtenaren en beambten of van gepensioneerde agenten die zich in een benaderd toestand bevinden. — Uitzonderlijk te verleenen hulpgelden aan andere dan bij artikel 11 vermelde personen.	94
	Jaarrenten en pensioenen, verleend : 1° aan gewezen agenten, niet meer in staat hun ambt te vervullen; 2° aan weduwen en wezen van beambten, overleden bij het uitoefenen hunner bediening.	95
18,422,640 »	TOTAAL VAN DE GEWONE UITGAVEN.	
TWEEDDE SECTIE. — UITZONDERLIJKE UITGAVEN.		
HOOFDSTUK IX.		
VERSCHILLENDE DIENSTEN.		
<i>Landbouw en tuinbouw</i>		
	Algemeene Landbouwopstelling. — Statistieken en allerlei	96
	's Rijks veeartsenisschool. — Heruitrusting, aankoop van wetenschappelijke en microscopische toestellen.	97
365,000 »	's Rijks landbouwinstituut. — Inrichting der lokalen	98
	Hooger normaal instituut voor huishoudelijke landbouw. — Inrichting der lokalen	99
	's Rijks tuinbouwschool. — Inrichting der lokalen	100
18,787,640 »	TOTAAL VAN TABEL VII (Ministerie van Landbouw).	

(168)

BUDGET DE L'EXERCICE 1920

DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU VII.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.							
CHAPITRE I^{er}							
ADMINISTRATION CENTRALE.							
1	a.	Traitements du Ministre	fr. 21,000	>			
	b.	Frais de représentation	9,000	>			
2	"	Traitements d'activité et de disponibilité des fonctionnaires, employés et gens de service. Traitements du personnel d'inspection détaché à l'administration centrale Salaires					
		GRADES.	NOMBRE d'agents.	TAUX des traitements.			
				Dépenses.			
		Secrétaire général.	1	17,200			
		Directeurs généraux.	7	14,000 à 15,000			
		Inspecteurs généraux	5	12,600 à 14,000			
		Directeurs et inspecteurs principaux.	10	10,800 à 12,000			
		Chefs de division et inspecteurs.	7	9,000 à 10,200			
		Chefs de bureau et inspecteurs adjoints	9	7,200 à 8,200			
		Sous-chefs de bureau et agents techniques de 1 ^{re} classe.	9	5,800 à 6,800			
		Commis de 1 ^{re} classe et agents techniques de 2 ^e classe	7	5,000 à 5,400			
		Commis de 2 ^e classe	4	4,200 à 4,700			
		Commis de 3 ^e classe	3	3,400 à 3,900			
		Sténo-dactylographes	5	3,400 à 6,400			
		Dactylographes et expéditionnaires	6	3,400 à 5,100			
		Expéditeurs	3	3,000 à 4,700			
		Huissiers, messagers, garçons de bureau	17	3,000 à 4,050			
		Nettoyeuses	9	2,300 à 2,500			
		Imprimeurs-autographes	2	3,000 à 4,700			
		Agents temporaires.	5	»			
		Salaires, etc	»	15,000			
		Indemnités de résidence	»	47,800			
			TOTAL.	fr. 792,300			
5	"	Indemnités pour travaux extraordinaires, secours, etc.					
			A REPORTER	fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000	21,000	»	»	
9,000	9,000	»	»	
792,300	495,980	296,520	»	ART. 2. — Augmentation résultant du relèvement du barème des traitements et de l'allocation d'indemnités de résidence.
35,000	»	35,000	»	ART. 3 (nouveau). — Partie de l'article 2 (ancien).
857,300	525,980	331,320	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
857,300	525,980	331,320	»	
100,000	60,000	40,000	»	ART. 4. — Augmentation résultant du prélèvement sur le crédit de l'article 4 des frais de voyage de quatre inspecteurs généraux et de quatre inspecteurs principaux, rattachés à l'Administration centrale ainsi que de la majoration du taux des indemnités de séjour.
276,000	346,000	»	70,000	ART. 5. — Une augmentation de crédit de 100,000 francs avait été demandée au budget de 1919, pour couvrir les frais d'installation de services et d'une bibliothèque dans l'immeuble situé place Quetelet (coin de la rue du Méridien). Cette installation étant en voie d'achèvement, le crédit peut être ramené à 276,000 francs.
25,000	»	25 000	»	ART. 6. — En 1919, cette dépense était prévue au crédit de l'article 21 (ancien article 13).
32,000	32,000	»	»	
3,500	»	3,500	»	ART. 8. — Cette somme est nécessaire pour payer les honoraires des avocats plaidants et consultants du Département.
1,000	1,000	»	»	
1,294,800	964,980	329,820	70,000	
AUGMENTATION. . fr.		329,820		
10,000	10,000	»	»	
4,000	3,500	500	»	ART. 11. — Le taux des secours habituellement accordés a dû être légèrement augmenté à cause de la cherté de la vie.
14,000	13,500	500	»	
AUGMENTATION. . fr.		500		

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
CHAPITRE III.			
AGRICULTURE.			
	a.	Indemnités pour chevaux et bestiaux abattus par ordre de l'autorité fr.	16,000 »
	b.	Indemnités pour bêtes bovines et porcines abattues ou saisies pour cause de tuberculose	700,000 »
	c.	Indemnités pour bêtes bovines mortes ou abattues et reconnues atteintes de charbon	— 95,000 »
	d.	Frais à résulter du paiement de ces indemnités. — Achat de tuberculine, malécine, vaccins anticharbooneux, vaccins et sérum contre le rouget du porc. — Recherche de nouveaux sérum, subsides — Mesures à prendre contre la propagation de maladies contagieuses du bétail; salaires. Frais d'achat, de transport et d'utilisation de matières désinfectantes, matériel, etc. — Dépenses diverses.	250,000 »
12	e.	Enlèvement et destruction de cadavres d'animaux impropre à la consommation; frais d'achat, de transport et d'utilisation de matières désinfectantes; frais de vaccinations des vétérinaires en exécution des règlements sur la tuberculose	200,000 »
	f.	Subsides aux fonds provinciaux d'agriculture	18,000 »
	g.	Subsides aux sociétés mutualistes d'assurance et de réassurance contre les pertes de chevaux et bestiaux	535,000 »
	h.	Subsides aux provinces en exécution des règlements provinciaux pour l'amélioration des races bovine et chevaline: encouragements, achat de médailles	300,000 »
	i.	Primes nationales de conservation, frais de jurys, médailles, diplômes, achat de collections, etc.	40,000 »
	j.	Subsides aux sociétés et syndicats d'élevage pour l'amélioration des races bovine, chevaline et porcine et des autres races d'animaux domestiques. Institut de zootechnie, comité technique de l'élevage. Subsides	290,000 »
<i>Service des conseillers de zootechnie.</i>			
13	»	Traitements, salaires	600,000 »
14	»	Frais de tournées, de voyage et de missions	100,000 »
15	»	Matériel, frais de bureau, dépenses diverses	100,000 »
À REPORTER. fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,464,000	1,841,000	623,000	»	ART. 12. — En 1914, une somme de 1,050,000 francs était prévue pour indemniser les propriétaires de bêtes bovines et porcines, abattues ou saisies pour cause de tuberculose. En 1919, ce crédit fut fortement réduit. Pour l'exercice 1920, une somme de 700,000 francs sera nécessaire pour le paiement de ces indemnités. La majoration se justifie en outre par la hausse des prix des vaccins et l'augmentation du prix de l'enlèvement et du transport de cadavres d'animaux impropre à la consommation et destinés à être détruits. La création du comité technique de l'élevage, la collaboration de l'institut de zootechnie et d'autres mesures à prendre dans l'intérêt de l'agriculture, notamment pour assurer l'exécution de l'arrêté royal du 16 août 1919 relatif à l'amélioration des races bovines, entraîneront des frais justifiés par l'augmentation du rendement du bétail. Il est à noter qu'en 1920, le cheptel national sera considérablement augmenté par la récupération des animaux, en vertu du Traité de Paix. Les frais résultant du service sanitaire à la frontière seront dorénavant imputés sur le Budget pour ordre.
36,000	»	36,000	»	ART. 13 à 15. — Le rendement du bétail est susceptible de s'accroître dans des proportions considérables, moyennant l'application de notions scientifiques encore trop peu répandues dans le monde des éleveurs. Pour réaliser cet accroissement de la richesse nationale, il est indispensable de recourir à des vulgarisateurs spécialisés. C'est ce qui justifie la création d'un service de conseillers de zootechnie de l'Etat. (Arrêté royal du 14 novembre 1919.)
22,000	»	22,000	»	
10,000	»	10,000	»	
2,832,000	1,841,000	691,000	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.																																																																		
		<i>Inspection vétérinaire.</i>																																																																			
16	»	Traitements d'activité et de disponibilité. Salaires																																																																			
17	»	Indemnités, secours à d'anciens médecins vétérinaires du Gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin																																																																			
18	»	Frais de tournées, de voyage et de missions des inspecteurs vétérinaires ainsi que des inspecteurs vétérinaires suppléants et des médecins vétérinaires agréés																																																																			
19	»	Matériel, frais de bureau. Bulletin du service de la police sanitaire. Impressions et dépenses diverses relatives à la police sanitaire des animaux domestiques																																																																			
		<i>Associations et publications agricoles.</i>																																																																			
20	»	Conseil supérieur de l'agriculture : traitement du secrétaire Dépenses diverses																																																																			
	a.	Sociétés agricoles provinciales, comices agricoles et associations agricoles libres. Subsides pour concours, expositions et congrès agricoles. Subsides et encouragements à des sociétés agricoles et notamment aux associations établies entre cultivateurs de houblon. Subsides aux sociétés coopératives de crédit agricole, pour frais de premier établissement et pour le service de l'inspection organisé par les caisses centrales de crédit agricole. Encouragements. Missions et commissions spéciales dans l'intérêt de l'agriculture fr. 325,000																																																																			
21	b.	Encouragements aux publications agricoles; enquêtes, statistiques, dépenses diverses 25,000	»																																																																		
		<i>ENSEIGNEMENT VÉTÉRINAIRE.</i>																																																																			
		<i>École de médecine vétérinaire de l'Etat.</i>																																																																			
22	»	Traitements d'activité et de disponibilité. Salaires, secours, indemnités, etc.																																																																			
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="text-align: center;">TRAITEMENT annuel</th> <th style="text-align: center;">CHARGES.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">11,400 à 12,600</td> <td style="text-align: center;">12,600</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">7</td> <td style="text-align: center;">9,000 à 11,400</td> <td style="text-align: center;">73,800</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">7,700 à 9,000</td> <td style="text-align: center;">16,700</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">3</td> <td style="text-align: center;">7,000 à 8,350</td> <td style="text-align: center;">24,400</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">5,800 à 8,400</td> <td style="text-align: center;">17,400</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">6,000 à 10,000</td> <td style="text-align: center;">10,000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">7,700 à 9,000</td> <td style="text-align: center;">9,000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">3,900 à 5,200</td> <td style="text-align: center;">4,000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">4,200 à 5,000</td> <td style="text-align: center;">9,200</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">3,700 à 4,200</td> <td style="text-align: center;">4,200</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">3,150 à 4,300</td> <td style="text-align: center;">4,300</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">3,150 à 4,300</td> <td style="text-align: center;">3,800</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">9</td> <td style="text-align: center;">3,150 à 4,300</td> <td style="text-align: center;">36,050</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">10</td> <td style="text-align: center;">2,900 à 3,800</td> <td style="text-align: center;">34,000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">4,800</td> <td style="text-align: center;">4,800</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">3,300 à 3,500</td> <td style="text-align: center;">6,800</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">3,000</td> <td style="text-align: center;">3,000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">33,150</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">4,900</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">TOTAL. . fr.</td> <td style="text-align: center;">312,700</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel	CHARGES.	1	11,400 à 12,600	12,600	7	9,000 à 11,400	73,800	2	7,700 à 9,000	16,700	3	7,000 à 8,350	24,400	5	5,800 à 8,400	17,400	1	6,000 à 10,000	10,000	1	7,700 à 9,000	9,000	1	3,900 à 5,200	4,000	2	4,200 à 5,000	9,200	1	3,700 à 4,200	4,200	1	3,150 à 4,300	4,300	1	3,150 à 4,300	3,800	9	3,150 à 4,300	36,050	10	2,900 à 3,800	34,000	1	4,800	4,800	2	3,300 à 3,500	6,800	1	3,000	3,000	»	»	33,150	»	»	»	»	»	4,900		TOTAL. . fr.	312,700	
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel	CHARGES.																																																																			
1	11,400 à 12,600	12,600																																																																			
7	9,000 à 11,400	73,800																																																																			
2	7,700 à 9,000	16,700																																																																			
3	7,000 à 8,350	24,400																																																																			
5	5,800 à 8,400	17,400																																																																			
1	6,000 à 10,000	10,000																																																																			
1	7,700 à 9,000	9,000																																																																			
1	3,900 à 5,200	4,000																																																																			
2	4,200 à 5,000	9,200																																																																			
1	3,700 à 4,200	4,200																																																																			
1	3,150 à 4,300	4,300																																																																			
1	3,150 à 4,300	3,800																																																																			
9	3,150 à 4,300	36,050																																																																			
10	2,900 à 3,800	34,000																																																																			
1	4,800	4,800																																																																			
2	3,300 à 3,500	6,800																																																																			
1	3,000	3,000																																																																			
»	»	33,150																																																																			
»	»	»																																																																			
»	»	4,900																																																																			
	TOTAL. . fr.	312,700																																																																			
		<i>A REPORTER. fr.</i>																																																																			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,552,000	1,841,000	691,000	»	
200,000				
12,000	300,000	92,000	»	ART. 16 à 18. — Cette majoration est nécessaire pour assurer le paiement des traitements, dont le taux a été relevé, et des indemnités de résidence ainsi que pour faire face aux augmentations réglementaires.
180,000				
65,000	40,000	25,000	»	ART. 19. — Cette augmentation est nécessaire pour payer notamment les frais d'impressions diverses et ceux du Bulletin de la police sanitaire. Le prix d'achat de fournitures est également plus élevé.
15,000	»	15,000	»	ART. 20 et 21. — Une somme de 550,000 francs, provenant de l'ancien article 15, est majorée de 18,000 francs; malgré l'augmentation de 25,000 francs, obtenue par le transfert à l'article 6 des frais de la collation des décosations agricoles, ce crédit est nécessaire pour encourager les associations agricoles qui contribuent puissamment au relèvement de l'agriculture.
550,000	550,000	»	»	
512,700	165,000	147,700	»	ART. 22. — Cette augmentation est nécessaire pour assurer le paiement des traitements dont le taux a été relevé, et des indemnités de résidence. Elle servira aussi à faire face aux majorations réglementaires à accorder au personnel en 1920. Elle permettra, enfin, de donner de l'extension à l'enseignement pratique de pathologie bovine, qui rendra les plus grands services à nos futurs vétérinaires.
3,666,700	2,696,000	970,700	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.
23	»	Frais de tournées, de voyage et de missions. Commission de surveillance, jurys, etc.; dépenses diverses. Bourses d'études. Bourses de voyage en faveur de médecins vétérinaires, prévues par la loi sur l'enseignement vétérinaire	
24	»	Matériel, frais de bureau, publication des cours, impressions, dépenses diverses	
			ENSEIGNEMENT DE LA MARÉCHALERIE.
			<i>École centrale pratique de maréchalerie de l'État.</i>
25	»	Traitements, salaires, etc.	
26	»	Matériel, commission de surveillance, jurys, etc. Dépenses diverses	
			<i>Conférences de maréchalerie.</i>
27	»	Cours temporaires : jurys, indemnités, dépenses diverses.	
			TOTAL DU CHAPITRE III. fr.
			CHAPITRE IV.
			ENSEIGNEMENT AGRICOLE.
		Traitements d'activité et de disponibilité. Salaires :	
28	a.	Institut agricole de l'État	327,570 »
	b.	Institut supérieur d'agriculture flamand.	55,000 »
	c.	École moyenne pratique d'agriculture de Huy	54,850 »
			INSTITUT AGRICOLE.
			Personnel enseignant.
			Nombre d'agents.
			Traitements annuels.
			Charges.
		Recteur et professeurs ordinaires	6 9,000 à 10,200 60,600
		Professeurs extraordinaires	9 7,700 à 8,350 75,400
		Assistants	7 5,200 à 7,700 40,600
		Chef des travaux chimiques	1 5,800 à 7,700 7,000
		Chargés de cours	2 5,200 à 7,000 12,200
			Personnel administratif.
			Chef du bureau d'administration
			1 6,400 à 7,700 7,700
			Comptable et comptable adjoint
			2 3,400 à 3,900 9,300
			Maîtres d'études
			3 3,700 à 5,200 14,000
			Jardiniers démonstrateurs
			2 2,900 à 4,400 8,800
			Garçons de laboratoire
			4 2,900 à 3,700 14,000
			Hommes de service
			2 » 8,200
			Concierges
			2 » 7,000
			Ouvriers
			» » 38,000
			Augmentation éventuelle des traitements des professeurs
			» » 20,000
			Indemnités de résidence
			» » 4,770
			TOTAL. . . fr 327,570
			A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
3,666,700	2,696,000	970,700	»	
20,200	170,000	96,200	»	ART. 23 et 24. — Cette majoration est indispensable pour assurer en 1920, la marche régulière des divers cours et laboratoires e pour couvrir les dépenses des cliniques. Elle se justifie en outre par la hausse des prix du combustible pour le chauffage central e des chevaux et animaux destinés aux travaux et aux démonstra tions.
246,000				
23,000				
12,000	45,000	10,000	»	ART. 25 à 27. — Cette majoration est nécessaire pour faire face aux indemnités plus importantes à allouer au personnel de l'école et aux conférenciers. Elle se justifie, en outre, par l'augmentation des prix du charbon et des fers nécessaires à l'école de maré chalerie.
20,000				
5,987,900	2,911,000	1,076,900	»	
AUGMENTATION. . fr		1,076,900		
437,420				
437,420				
437,420				

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																											
		REPORT. . . . fr.																																											
		INSTITUT SUPÉRIEUR AGRICOLE FLAMAND.																																											
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">NOMBRE d'agents.</th><th style="text-align: center;">TRAITEMENT annuel.</th><th style="text-align: center;">CHARGES.</th><th></th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td><td style="text-align: center;">9,000 à 10,200</td><td style="text-align: center;">9,000</td><td></td></tr> <tr> <td>4</td><td style="text-align: center;">8,000</td><td style="text-align: center;">52,000</td><td></td></tr> <tr> <td>»</td><td style="text-align: center;">»</td><td style="text-align: center;">8,000</td><td></td></tr> <tr> <td>»</td><td style="text-align: center;">»</td><td style="text-align: center;">6,000</td><td></td></tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: right;">TOTAL. . . fr.</td><td style="text-align: center;">55,000</td><td></td></tr> </tbody> </table>				NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	CHARGES.		1	9,000 à 10,200	9,000		4	8,000	52,000		»	»	8,000		»	»	6,000		TOTAL. . . fr.		55,000																	
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	CHARGES.																																											
1	9,000 à 10,200	9,000																																											
4	8,000	52,000																																											
»	»	8,000																																											
»	»	6,000																																											
TOTAL. . . fr.		55,000																																											
		ÉCOLE MOYENNE D'AGRICULTURE DE HUY.																																											
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">NOMBRE d'agents.</th><th style="text-align: center;">TRAITEMENT annuel.</th><th style="text-align: center;">CHARGES.</th><th></th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td><td style="text-align: center;">6,400 à 9,000</td><td style="text-align: center;">6,400</td><td></td></tr> <tr> <td>4</td><td style="text-align: center;">5,000 à 5,200</td><td style="text-align: center;">18,900</td><td></td></tr> <tr> <td>2</td><td style="text-align: center;">2,000 à 3,700</td><td style="text-align: center;">5,800</td><td></td></tr> <tr> <td>1</td><td style="text-align: center;">1,800</td><td style="text-align: center;">1,800</td><td></td></tr> <tr> <td>»</td><td style="text-align: center;">»</td><td style="text-align: center;">16,850</td><td></td></tr> <tr> <td>1</td><td style="text-align: center;">500</td><td style="text-align: center;">500</td><td></td></tr> <tr> <td>1</td><td style="text-align: center;">600</td><td style="text-align: center;">600</td><td></td></tr> <tr> <td>»</td><td style="text-align: center;">»</td><td style="text-align: center;">4,000</td><td></td></tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: right;">TOTAL. . . fr.</td><td style="text-align: center;">54,850</td><td></td></tr> </tbody> </table>				NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	CHARGES.		1	6,400 à 9,000	6,400		4	5,000 à 5,200	18,900		2	2,000 à 3,700	5,800		1	1,800	1,800		»	»	16,850		1	500	500		1	600	600		»	»	4,000		TOTAL. . . fr.		54,850	
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	CHARGES.																																											
1	6,400 à 9,000	6,400																																											
4	5,000 à 5,200	18,900																																											
2	2,000 à 3,700	5,800																																											
1	1,800	1,800																																											
»	»	16,850																																											
1	500	500																																											
1	600	600																																											
»	»	4,000																																											
TOTAL. . . fr.		54,850																																											
		Indemnités, secours, etc. :																																											
29	a.	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">Institut agricole</td><td style="width: 20%; text-align: right;">fr.</td><td style="width: 80%;">5,200</td><td style="width: 20%;">»</td></tr> </table>				Institut agricole	fr.	5,200	»																																				
Institut agricole	fr.	5,200	»																																										
	b.	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">Institut supérieur d'agriculture flamand</td><td style="width: 20%; text-align: right;">fr.</td><td style="width: 80%;">1,000</td><td style="width: 20%;">»</td></tr> </table>				Institut supérieur d'agriculture flamand	fr.	1,000	»																																				
Institut supérieur d'agriculture flamand	fr.	1,000	»																																										
	c.	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">École moyenne d'agriculture de Huy.</td><td style="width: 20%; text-align: right;">fr.</td><td style="width: 80%;">2,200</td><td style="width: 20%;">»</td></tr> </table>				École moyenne d'agriculture de Huy.	fr.	2,200	»																																				
École moyenne d'agriculture de Huy.	fr.	2,200	»																																										
		Frais de tournées, de voyage et de missions, etc. :																																											
30	a.	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">Institut agricole</td><td style="width: 20%; text-align: right;">fr.</td><td style="width: 80%;">3,000</td><td style="width: 20%;">»</td></tr> </table>				Institut agricole	fr.	3,000	»																																				
Institut agricole	fr.	3,000	»																																										
	b.	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">Institut supérieur d'agriculture flamand</td><td style="width: 20%; text-align: right;">fr.</td><td style="width: 80%;">2,000</td><td style="width: 20%;">»</td></tr> </table>				Institut supérieur d'agriculture flamand	fr.	2,000	»																																				
Institut supérieur d'agriculture flamand	fr.	2,000	»																																										
	c.	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">École moyenne d'agriculture de Huy.</td><td style="width: 20%; text-align: right;">fr.</td><td style="width: 80%;">1,600</td><td style="width: 20%;">»</td></tr> </table>				École moyenne d'agriculture de Huy.	fr.	1,600	»																																				
École moyenne d'agriculture de Huy.	fr.	1,600	»																																										
		Matériel, frais de bureau, amélioration, frais d'exploitation, impressions, frais des commissions d'administration, de surveillance et des jurys. Dépenses diverses :																																											
51	a.	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">Institut agricole</td><td style="width: 20%; text-align: right;">fr.</td><td style="width: 80%;">107,300</td><td style="width: 20%;">»</td></tr> </table>				Institut agricole	fr.	107,300	»																																				
Institut agricole	fr.	107,300	»																																										
	b.	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">Institut supérieur d'agriculture flamand</td><td style="width: 20%; text-align: right;">fr.</td><td style="width: 80%;">100,000</td><td style="width: 20%;">»</td></tr> </table>				Institut supérieur d'agriculture flamand	fr.	100,000	»																																				
Institut supérieur d'agriculture flamand	fr.	100,000	»																																										
	c.	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">École moyenne d'agriculture de Huy.</td><td style="width: 20%; text-align: right;">fr.</td><td style="width: 80%;">56,000</td><td style="width: 20%;">»</td></tr> </table>				École moyenne d'agriculture de Huy.	fr.	56,000	»																																				
École moyenne d'agriculture de Huy.	fr.	56,000	»																																										
52	»	Institut normal supérieur d'économie ménagère agricole. Traitements d'activité et de disponibilité. Salaires																																											
		INSTITUT SUPÉRIEUR AGRICOLE FLAMAND.																																											
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">NOMBRE d'agents.</th><th style="text-align: center;">TRAITEMENT annuel.</th><th style="text-align: center;">CHARGES.</th><th></th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td><td style="text-align: center;">8,000</td><td style="text-align: center;">8,000</td><td></td></tr> <tr> <td>2</td><td style="text-align: center;">4,500</td><td style="text-align: center;">9,000</td><td></td></tr> <tr> <td>1</td><td style="text-align: center;">4,000</td><td style="text-align: center;">4,000</td><td></td></tr> <tr> <td>1</td><td style="text-align: center;">4,000</td><td style="text-align: center;">4,000</td><td></td></tr> <tr> <td>»</td><td style="text-align: center;">»</td><td style="text-align: center;">6,000</td><td></td></tr> <tr> <td>»</td><td style="text-align: center;">»</td><td style="text-align: center;">2,000</td><td></td></tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: right;">TOTAL. . . fr.</td><td style="text-align: center;">55,000</td><td></td></tr> </tbody> </table>				NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	CHARGES.		1	8,000	8,000		2	4,500	9,000		1	4,000	4,000		1	4,000	4,000		»	»	6,000		»	»	2,000		TOTAL. . . fr.		55,000									
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	CHARGES.																																											
1	8,000	8,000																																											
2	4,500	9,000																																											
1	4,000	4,000																																											
1	4,000	4,000																																											
»	»	6,000																																											
»	»	2,000																																											
TOTAL. . . fr.		55,000																																											
53	»	Indemnités, secours, etc.																																											
54	»	Frais de tournées, de voyage et de missions, etc.																																											
55	»	Matériel, frais de bureau, etc.																																											
		A REPORTER . . . fr.																																											

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
457,420		0	0	
	192,225			
	175,000	526,495	0	
6,400				
6,600				
245,300				
53,000				
		58,000	0	
2,000	0			
3,000	0			
20,000	0			
751,720	367,925	384,495	0	

ART. 32 à 33. — La création d'un Institut normal supérieur d'économie ménagère agricole se justifie par la nécessité de doter l'enseignement ménager agricole d'un personnel capable et expérimenté.

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des develop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.
36	»	Bonrses d'études en faveur des élèves des établissements d'enseignement agricole, de l'Etat ou soumis à l'inspection	
37	»	Enseignement ménager agricole ambulant. Traitements d'activité et de disponibilité. Salaires.	
			NOMBRE d'agents. TRAITEMENT annuel. CHARGES.
		Inspectrices	2 5,200 à 7,000 14,000
		Institutrices	22 4,400 à 5,000 99,800
		Assistantes	22 3,700 à 4,200 87,400
		Conseillères	9 5,000 45,000
		Indemnités de résidence	» » 1,000
			TOTAL. . . fr 247,200
38	»	Indemnités, secours, etc	
39	»	Frais de tournées, de voyage et de missions.	
40	»	Matériel, frais de bureau, etc.	
41	»	Conférences agricoles : Indemnités aux conférenciers. Frais divers. — Enseignement agricole moyen et primaire. Subsides. — Acquisition d'ouvrages destinés à être donnés en prix à l'occasion des conférences agricoles. — Conseil de perfectionnement de l'enseignement agricole. Bibliothèques agricoles. Matériel. Congrès. Expositions. Enquêtes. Encouragements aux publications agricoles. Frais divers	
		<i>Service des agronomes de l'Etat.</i>	
42	»	Traitements d'activité et de disponibilité. Salaires	
43	»	Indemnités, secours, etc	
44	»	Frais de tournées, de voyage et de missions.	
45	»	Matériel, frais de bureau, etc.	
		<i>Service des champs d'expériences, etc.</i>	
a.		Frais des champs d'expériences et de démonstration pour l'agriculture. Frais d'études	44,000
46	b.	Expériences et démonstrations relatives à l'alimentation du bétail	22,500
c.		Souscriptions, missions et commissions spéciales dans l'intérêt de l'enseignement de la science agricole. — Enquêtes, statistiques, impressions, dépenses diverses	178,500
		<i>Institut international d'agriculture de Rome.</i>	
47	»	Frais de participation de la Belgique. — Traitement du délégué au Comité permanent. Indemnité de résidence, etc	
		A REPORTER. . . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
751,720	567,225	384,495	»	
60,000	51,000	29,000	»	Art. 56. — Cette augmentation est destinée à mettre le taux des bourses d'études plus en rapport avec le coût de la vie.
247,200				
3,000	475,000	561,900	»	Art. 57 à 41. — Total des crédits sollicités aux articles 37 à 41 inclus fr. 856,900 Crédit alloué en 1919 (ancien art. 20) 475,000 AUGMENTATION fr. 381,900 qui se justifie : 1 ^o Par l'augmentation du barème des traitements; 2 ^o Par la nomination de neuf conseillères de l'enseignement ménager agricole ambulant; 3 ^o Par le renouvellement du matériel des écoles ménagères ambulantes; 4 ^o Par l'augmentation du taux de rémunération des conférenciers agricoles; 5 ^o Par la création d'écoles d'agriculture et de mécanique agricole. La nécessité de ces écoles se fait sentir principalement par le développement que prend la motoculture, en présence de la rareté de la main-d'œuvre agricole.
355,450				
8,800	280,000	252,300	»	Art. 42 à 45. — Provenant de la subdivision de l'article 21 (ancien). L'augmentation du barème des traitements, des frais de déplacement et de bureau et la nomination de nouveaux agronomes et agronomes adjoints sont les causes de l'accroissement de la dépense.
138,300				
51,750				
245,000	245,000	»	»	
27,000	20,000	7,000	»	Art. 47. — Augmentation justifiée par le relèvement du traitement du délégué au Comité permanent.
2,432,920	1,418,225	1,014,695	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.		
		STATIONS AGRONOMIQUES ET EXPÉIMENTALES. LABORATOIRES D'ANALYSES.			
		Traitements d'activité et de disponibilité. Salaires :			
			NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	CHARGES.
		<i>Station de chimie et de physique agricole.</i>			
		Directeur	1	8,350 à 9,600	9,600
		Chefs des travaux chimiques,	2	6,700 à 7,700	14,400
		Comptable.	1	1,250	1,250
		Garçon de laboratoire	1	4,100	4,100
		Assistants temporaires	2	5,000	7,800
		<i>Station entomologique.</i>			
		Directeur	1	900	900
		<i>Station de phytopathologie.</i>			
		Directeur	1	900	900
		Assistant	1	3,300	3,300
		<i>Station de génie rural.</i>			
		Directeur	1	900	900
		Assistant	1	3,900	3,900
		<i>Station laitière.</i>			
		Directeur	1	1,200	1,200
		Assistants.	2	3,300 à 6,400	9,700
		<i>Station des recherches pour l'amélioration des semences.</i>			
		Directeur	1	900	900
		Assistants	2	5,300 à 6,400	9,700
		<i>Station de zootechnie.</i>			
		Directeur	1	900	900
		Assistant	1	3,300	3,300
		<i>Stations subsidiées</i>	2	»	15,000
		<i>Laboratoires d'analyses de l'Etat.</i>			
		Directeurs.	7	7,700 à 9,000	62,300
		Chefs des travaux chimiques.	16	6,700 à 7,700	121,200
		Chimistes de 1 ^{re} classe	10	5,400 à 6,400	60,500
		Chimistes de 2 ^e classe.	2	3,900 à 5,000	10,000
		Stagiaires.	2	3,650	7,300
		Commissaires-comptables	7	3,300 à 4,600	28,300
		Garçons de laboratoire	10	2,900 à 3,700	36,200
		Indemnités de résidence	»	»	17,000
		Salaires	»	»	35,000
				TOTAL. . . . fr.	466,750
48		Indemnités, secours, etc.			
49	»				A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,432,920	1,418,225	1,014,695	,	
466,750				<p>ART. 48 à 54. — Crédits alloués en 1919 (art. 24 et 28) fr. 550,000 *</p> <p>Crédits sollicités en 1920. 725,800 *</p> <p>AUGMENTATION. . . fr. 178,800 *</p> <p>Cette augmentation se justifie par le relèvement du taux des traitements et l'allocation d'indemnités de résidence. Elle permettra, en outre :</p> <p>d'accorder, en 1920, les augmentations réglementaires de traitement;</p> <p>de nommer deux stagiaires et trois commis-comptables;</p> <p>de payer le prix d'achat des réactifs, de la verrerie et des appareils scientifiques indispensables à la marche régulière des laboratoires de l'Etat;</p> <p>de majorer les subsides à accorder aux laboratoires provinciaux, communaux et privés, à cause de la cherté des réactifs et de la verrerie.</p> <p>Il est à noter que l'augmentation des crédits des articles 48 à 51 inclus sera compensée par une augmentation notable des recettes des laboratoires de l'Etat, par suite du relèvement prochain du tarif des analyses.</p>
30,500				
2,950,170	1,968,225	1,190,495	,	

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																											
		REPORT. fr.																																																											
50	»	Frais d'inspection, de voyage, missions, etc. Frais de la commission consultative permanente des laboratoires et de la commission des sols et des climats. Exécution de la loi sur la falsification des engrâis, etc. Subsides aux laboratoires provinciaux, communaux et privés.																																																											
51	»	Matériel, frais de bureau, etc.																																																											
		<i>Industries rurales. Génie rural.</i>																																																											
52	»	Industries rurales. Etudes et vulgarisation																																																											
53	»	Génie rural. Constructions rurales. Amélioration agricole. Main-d'œuvre agricole. Embellissement de la vie rurale. Subsides. Inspection. Encouragements. Expositions. Conférences. Publications. Missions																																																											
54	»	Mise en valeur agricole des terres incultes. Enquêtes. Encouragements																																																											
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.																																																											
CHAPITRE V.																																																													
		OFFICE HORTICOLE.																																																											
		<i>Jardin botanique de l'Etat.</i>																																																											
		Traitements d'activité et de disponibilité. Salaires :																																																											
		<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>NOMBRE d'agents.</th> <th>TRAITEMENT annuel.</th> <th>CHARGES.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>55</td> <td>Directeur</td> <td>1</td> <td>10,200 à 11,400</td> <td>11,400</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Conservateur</td> <td>1</td> <td>7,700 à 9,900</td> <td>9,900</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Assistant</td> <td>1</td> <td>4,600 à 7,700</td> <td>4,600</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Chef de culture</td> <td>1</td> <td>3,900 à 7,700</td> <td>7,700</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Préparateur-agent-comptable</td> <td>1</td> <td>3,500 à 5,450</td> <td>5,450</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Préparateurs</td> <td>6</td> <td>3,300 à 4,600</td> <td>25,700</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Sous-chef de culture</td> <td>1</td> <td>4,600 à 5,800</td> <td>5,200</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Concierge</td> <td>1</td> <td>2,900 à 3,400</td> <td>3,400</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Surveillants</td> <td>5</td> <td>2,900 à 3,700</td> <td>10,300</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Salaires</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>104,580</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Indemnités de résidence</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>19,620</td> </tr> </tbody> </table>		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	CHARGES.	55	Directeur	1	10,200 à 11,400	11,400		Conservateur	1	7,700 à 9,900	9,900		Assistant	1	4,600 à 7,700	4,600		Chef de culture	1	3,900 à 7,700	7,700		Préparateur-agent-comptable	1	3,500 à 5,450	5,450		Préparateurs	6	3,300 à 4,600	25,700		Sous-chef de culture	1	4,600 à 5,800	5,200		Concierge	1	2,900 à 3,400	3,400		Surveillants	5	2,900 à 3,700	10,300		Salaires	»	»	104,580		Indemnités de résidence	»	»	19,620
	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	CHARGES.																																																										
55	Directeur	1	10,200 à 11,400	11,400																																																									
	Conservateur	1	7,700 à 9,900	9,900																																																									
	Assistant	1	4,600 à 7,700	4,600																																																									
	Chef de culture	1	3,900 à 7,700	7,700																																																									
	Préparateur-agent-comptable	1	3,500 à 5,450	5,450																																																									
	Préparateurs	6	3,300 à 4,600	25,700																																																									
	Sous-chef de culture	1	4,600 à 5,800	5,200																																																									
	Concierge	1	2,900 à 3,400	3,400																																																									
	Surveillants	5	2,900 à 3,700	10,300																																																									
	Salaires	»	»	104,580																																																									
	Indemnités de résidence	»	»	19,620																																																									
56	»	Indemnités, secours, etc.																																																											
57	»	Frais de route du personnel et des membres de la commission de surveillance. Vacations, missions, etc.																																																											
58	a.	Dépenses de matériel et de culture, Frais de bureau, etc. fr. 413,300																																																											
	b.	Musée forestier. Dépenses diverses 5,000																																																											
		À REPORTER. fr.																																																											

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
2,950,470	1,968,225	1,190,195	»	
27,000				
201,250				
5,000	50,000	»	5,000	ART. 52 à 54 provenant de la subdivision de l'ancien article 26.
40,000				
5,000	»	5,000	»	
3,208,420	2,018,225	1,195,195	5,000	
AUGMENTATION . fr.		1,190,195		
207,850			»	ART. 55 à 58. — Le crédit porté au budget de 1919 pour le personnel du Jardin botanique de l'Etat s'élève à . . fr. 54,600 »
				Le crédit du matériel du même établissement est de 142,000 »
				Soit au total. . . fr. 196,600 »
54,600	142,000	142,850		Les crédits sollicités aux articles 55 à 58 inclus se montent à 550,480 »
1,500				AUGMENTATION. . . fr. 142,850 »
11,800				Cette majoration provient de l'application du nouveau barème des traitements et des salaires, de l'allocation de l'indemnité de résidence et de l'augmentation du prix du combustible dont de grandes quantités sont nécessaires au Jardin botanique de l'Etat.
118,300				
339,480	196,600	142,850	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.		
		<i>Service des champs d'expériences horticoles, etc.</i>			
59	a.	Frais des champs d'expériences et de démonstrations pour l'horticulture; frais d'études fr.	7,700 >		
	b.	Bureau officiel de renseignements commerciaux (annexe du Département de l'Agriculture): frais d'études, matériel	1,855 >		
	c.	Frais de développement des relations commerciales à l'étranger	13,367 >		
	d.	Souscriptions, missions et commissions spéciales dans l'intérêt de l'horticulture; enquêtes, statistiques, impressions. Divers et imprévus. — Convention phylloxérique	20,500 >		
		SERVICE PHYTOPATHOLOGIQUE.			
		<i>Service des conseillers d'horticulture.</i>			
60	"	Traitements d'activité et de disponibilité. Salaires			
61	"	Indemnités, secours, etc.			
62	"	Vacations, frais de route, missions, etc.			
65	"	Matériel, frais de bureau, etc.			
		ENSEIGNEMENT HORTICOLE.			
		<i>Écoles moyennes pratiques d'horticulture de l'Etat.</i>			
		Traitements d'activité et de disponibilité. Salaires :			
64	a.	<i>École moyenne pratique d'horticulture de Vilvorde.</i>			
		Directeur-professeur	1	6,400 à 9,600	9,600
		Professeurs de culture	4	5,800 à 7,000	26,200
		Professeurs	3	3,900 à 5,200	20,200
		Chefs de culture	4	3,700 à 4,400	15,200
		Chefs jardiniers	3	2,900 à 3,700	10,300
		Jardiniers	2	2,900 à 3,700	7,500
		Chef d'atelier	1	2,900 à 3,700	3,700
		Comptable	1	"	1,000
		Concierge	1	1,200 à 1,800	1,800
		Nettoyeuse	1	"	1,800
		Salaires	"	"	40,920
		Indemnités de résidence	"	"	5,900
	b.	<i>École moyenne pratique d'horticulture de Gand.</i>			
		Directeur-professeur	1	6,400 à 9,600	9,600
		Professeur de culture	1	5,800 à 7,000	5,800
		Professeurs	4	3,900 à 5,200	18,900
		Chargés de cours	2	"	4,100
		Chefs de culture	2	3,700 à 4,400	8,100
		Surveillant chargé de cours	1	"	4,600
		Secrétaire-résorier	1	"	3,000
		Concierge (homme de service)	1	"	3,100
		Salaires	"	"	11,580
		Indemnités de résidence	"	"	4,320
		A REPORTER. fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORGINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
539,450	196,600	142,850	»	
43,400				ART. 89 à 65. — Crédit alloué en 1919 (art. 20), fr. 118,000 ». Crédits demandés en 1920 151,410 »
115,000	56,410	»		AUGMENTATION. . . . fr. 56,410 » provenant du relèvement du taux des traitements des sept conseillers d'horticulture de l'Etat, de l'allocation des indemnités de résidence et de la majoration des frais de vacation et du prix des abonnements au chemin de fer de ces agents. Elle permettra également de payer le traitement et les frais de bureau des quatre conseillers d'horticulture récemment nommés et de leur acheter du matériel de service.
59,360				
1,000				
45,530				
4,100				
223,020				ART. 64 à 67. — Crédits alloués en 1919 (art. 50 et 51) fr. 155,480 Crédits sollicités en 1920 (art. 64 à 67) 268,045
				AUGMENTATION. . . . fr. 134,565
				Cette majoration est due au nouveau barème des traitements et salaires, à l'allocation d'indemnités de résidence et à la hausse du prix du combustible, du gaz et des matières premières nécessaires aux cultures.
715,880	311,600	179,260	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.
		Indemnités, secours, etc. :	
65	a.	École de Vilvorde	fr. 1,625 »
	b.	École de Gand	1,300 »
		Vacations, frais de route du personnel et des membres de la commission de surveillance et des jurys Missions, etc. :	
66	a.	École de Vilvorde	fr. 3,000 »
	b.	École de Gand	700 »
		Matériel, frais de bureau, améliorations, frais de culture et d'exploitation, etc. :	
67	a.	Ecole de Vilvorde	fr. 12,000 »
	b.	Ecole de Gand	26,400 »
68		Bourses d'études en faveur des élèves des établissements d'enseignement horticole de l'État ou soumis à l'inspection	
69	a.	Enseignement horticole moyen et primaire : subsides. — Enseignement horticole dans les écoles d'adultes (écoles d'hiver). — Conférences horticoles — Acquisition d'ouvrages destinés à être donnés en prix à l'occasion de conférences horticoles	fr. 116,000 »
	b.	Cours colonial	4,000 »
		<i>Associations horticoles.</i>	
70	a.	Conseil supérieur de l'horticulture. Associations horticoles : subsides. — Concours, expositions ou congrès horticoles : subsides	fr. 57,000 »
	b.	Jardins ouvriers et Ligue du Coin de terre. Subsides	50,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
713,880	511,600	179,280	»	
2,925	82,050	82,050	»	
	31,400	134,595	»	
3,700				
38,400				
10,000	10,000	»	»	
120,000	110,000	10,000	»	ART. 69. — L'augmentation doit servir à l'organisation de sections horticoles nouvelles ainsi que d'un cours de perfectionnement pour les conférenciers.
107,000	42,000	65,000	»	ART. 70. — L'augmentation est nécessaire à l'effet de pouvoir subsidier, comme précédemment, les associations horticoles et les Ligues du Coin de terre.
995,905	607,050	388,855	»	
AUGMENTATION. . fr.		388,855		

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NOMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																												
CHAPITRE VI.																														
EAUX ET FORÊTS.																														
<i>Personnel provincial.</i>																														
<p>a. Traitements d'activité et de disponibilité. Salaires :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 10%;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="width: 40%;">TRAITEMENT annuel.</th> <th style="width: 50%;">CHARGES.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>16</td> <td>8,350 à 9,600</td> <td>155,800</td> </tr> <tr> <td>15</td> <td>6,400 à 7,700</td> <td>99,000</td> </tr> <tr> <td>24</td> <td>4,600 à 5,800</td> <td>125,400</td> </tr> <tr> <td>15</td> <td>3,900</td> <td>58,500</td> </tr> <tr> <td>17</td> <td>3,150 à 4,700</td> <td>74,000</td> </tr> <tr> <td>indéterminé.</td> <td>2,900 à 3,500</td> <td>490,500</td> </tr> <tr> <td>id.</td> <td>450 à 3,000</td> <td>1,113,875</td> </tr> <tr> <td>id.</td> <td>"</td> <td>25,000</td> </tr> </tbody> </table>				NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	CHARGES.	16	8,350 à 9,600	155,800	15	6,400 à 7,700	99,000	24	4,600 à 5,800	125,400	15	3,900	58,500	17	3,150 à 4,700	74,000	indéterminé.	2,900 à 3,500	490,500	id.	450 à 3,000	1,113,875	id.	"	25,000
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	CHARGES.																												
16	8,350 à 9,600	155,800																												
15	6,400 à 7,700	99,000																												
24	4,600 à 5,800	125,400																												
15	3,900	58,500																												
17	3,150 à 4,700	74,000																												
indéterminé.	2,900 à 3,500	490,500																												
id.	450 à 3,000	1,113,875																												
id.	"	25,000																												
71		Inspecteurs-chefs de service et inspecteurs hors cadre.																												
		Sous-inspecteurs	15	6,400 à 7,700																										
		Gardes généraux	24	4,600 à 5,800																										
		Gardes généraux adjoints	15	3,900																										
		Brigadiers-commis d'inspection	17	3,150 à 4,700																										
		Brigadiers des forêts et de la pêche	indéterminé.	2,900 à 3,500																										
		Gardes des forêts et de la pêche	id.	450 à 3,000																										
		Gardes temporaires des forêts et de la pêche. Salaires.	id.	"																										
				2,142,575																										
				"																										
				25,300																										
				50,000																										
72		b. Indemnités de résidence et frais de bureau.																												
73		c. Frais d'intérim																												
74		72. Indemnités, secours, frais de maladie, déménagement, etc.																												
		73. Frais de tournées et de contrôle. Frais de route et de séjour alloués aux membres des commissions d'études et d'aménagement.																												
		74. Matériel, armement, équipement, masse d'habillement, dépenses diverses, etc.																												
SERVICE SPÉCIAL DES EXPÉRIENCES, ETC.																														
<i>Conseil supérieur des Forêts, etc.</i>																														
<p>a. Traitements d'activité et de disponibilité. Salaires :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 10%;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="width: 40%;">TRAITEMENT annuel.</th> <th style="width: 50%;">CHARGES.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2</td> <td>6,400 à 7,700</td> <td>14,100</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>3,900</td> <td>7,800</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>2,600</td> <td>2,600</td> </tr> </tbody> </table>					NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	CHARGES.	2	6,400 à 7,700	14,100	2	3,900	7,800	1	2,600	2,600														
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	CHARGES.																												
2	6,400 à 7,700	14,100																												
2	3,900	7,800																												
1	2,600	2,600																												
75		75. Sous-inspecteurs																												
		Gardes généraux adjoints	2	3,900																										
		Gardes	1	2,600																										
				24,500																										
				"																										
				3,440																										
76		76. Indemnités de résidence																												
		76. Indemnités, secours, frais de maladie, etc.																												
A REPORTER fr.																														

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,217,875				ART. 71 à 74. — La somme des crédits sollicités pour l'exercice 1920, s'élève à fr. 2,439,075 Le crédit alloué pour l'ensemble de ces articles, en 1919 (art. 55), était de 1,600,000 AUGMENTATION . . . fr. 839,075 qui provient du relèvement du taux des traitements et de l'allocation de l'indemnité de résidence.
10,000	1,600,000	839,075	"	
76,900				
134,500				
27,940				ART. 75 à 78. — La somme des crédits sollicités pour l'exercice 1920, s'élève à fr. 410,000 Le crédit alloué pour l'ensemble de ces articles, en 1919 (art. 56), était de 80,000 AUGMENTATION . . . fr. 30,000 justifiée par le relèvement du taux des traitements et par l'allocation de l'indemnité de résidence, ainsi que par la création du nouveau service spécial des expériences et des consultations scientifiques ayant trait à la sylviculture, des semences et des pépinières forestières.
2,000				
2,469,015	1,600,000	839,075	"	

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																		
		REPORT. . . . fr.																		
77	a.	Conseil supérieur des forêts : frais de route et de séjour. Encouragements à des institutions forestières. Subsides aux propriétaires d'arbres remarquables pour mesures de protection et de conservation.	fr.	40,000																
	b.	Enseignement, concours, expositions, conférences		10,000																
78	c.	Matériel, frais divers. — Service spécial des expériences et des consultations forestières. Station de recherches. Achat, production et contrôle des semences et plants forestiers. Musée forestier de Groenendael.																		
		<i>Forêts domaniales.</i>																		
79	a.	Travaux de culture et d'amélioration. Dépenses diverses	fr.	263,000																
	b.	Construction, entretien, location de maisons ou indemnités représentatives . . .		80,000																
	c.	Construction, entretien de routes destinées à faciliter l'exploitation		100,000																
	d.	Arpentage des coupes		5,000																
		<i>Terrains incultes et bois communaux et d'établissements publics.</i>																		
	a.	Traitements du personnel. Salaires :																		
80			<table border="1"> <thead> <tr> <th>NOMBRE d'agents.</th> <th>TRAITEMENT annuel.</th> <th>CHARGES.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>11,000</td> <td>11,000</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>7,700</td> <td>7,700</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>3,900</td> <td>3,900</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>22,600</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	CHARGES.	1	11,000	11,000	1	7,700	7,700	1	3,900	3,900			22,600		
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	CHARGES.																		
1	11,000	11,000																		
1	7,700	7,700																		
1	3,900	3,900																		
		22,600																		
		Inspecteur																		
		Sous-inspecteur.																		
		Garde général adjoint.																		
	b.	Frais de résidence.		5,440																
81	c.	Indemnités, secours, frais de maladie, etc.																		
82	d.	Terrains incultes et bois des communes et des établissements publics: Mise en valeur, conversion en bois, prés, oseraies ou étangs. Subsides aux communes et aux établissements publics. Travaux exceptionnels d'amélioration. Restauration de bois ruinés ou exploités, création de sous-étages, assainissements, création, réfection et amélioration de chemins d'intérêt forestier. Subsides aux communes et aux établissements publics. Dépenses diverses																		
		<i>Pisciculture et chasse.</i>																		
	a.	Traitements du personnel. Salaires :																		
83	a.	Gardes (nombre indéterminé).	fr.	25,000																
	b.	Frais de résidence		3,900																
84	a.	Indemnités, secours, frais de maladie, etc.	fr.	2,000																
	b.	Gratification aux agents énumérés à l'article 24 de la loi sur la pêche et à l'article 24 de la loi sur la chasse		20,000																
		<i>A REPORTER. . . . fr.</i>																		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,469,013	1,600,000	859,073	»	
	80,000	50,000	»	
20,000				
60,060				
450,000	295,000	155,000	»	ART. 79. — Crédit mis en rapport avec les nécessités.
26,040				
1,000	120,000	107,040	»	ART. 80 à 82. — La somme des crédits sollicités pour l'exercice 1920, s'élève à fr. 227,040 Le crédit alloué, en 1919 (art. 38), pour l'ensemble de ces articles, est de 120,000
200,000				Augmentation. . . fr. 107,040
28,900				Le libellé du budget de 1919 ne prévoyait pas d'une façon suffisante les travaux de restauration des bois exploités par les Allemands ou ruinés à cause de la situation créée par la guerre (des-souchements, travail du sol, ouverture de fossés, plantations, etc.), ni les travaux importants d'amélioration dans les massifs boisés encore existants. Il ne prévoyait pas non plus les importants travaux de voirie forestière pour lesquels les communes et les établissements publics ont l'occasion d'employer bon nombre d'ouvriers chômeurs. Outre que ces propriétaires remplissent une mission d'intérêt général en conservant et en améliorant leurs bois, les dépenses qu'ils font dans ce but ont aussi pour résultat d'améliorer leurs finances pour l'avenir. Il y a lieu d'encourager largement, par voie de subides, ces importants travaux.
22,000	100,000	40,000	»	ART. 85 à 86 provenant de la subdivision de l'article 39 (ancien). — L'augmentation se justifie, notamment, par le relèvement des salaires et des prix des matières.
3,277,015	2,195,000	1,471,415	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.															
		REPORT. . . . fr.															
85	»	Commission de pisciculture et conseil supérieur de la chasse. Frais de route et de séjour. Subsides et encouragements															
86	»	Matériel. Repeuplement des cours d'eau, création de bassins d'élevage, aménagement de frayères naturelles, sauvetage de poissons en cas de baisse des eaux. Faunderement, etc. Dépenses diverses															
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.															
CHAPITRE VII.																	
VOIRIE COMMUNALE.																	
<i>Cours d'eau, terrains fangeux. Tramways et messageries.</i>																	
87	»	Subsides aux communes et aux wateringues pour l'extension et l'amélioration de la voirie communale, l'amélioration des cours d'eau non navigables ni flottables et des terrains fangeux ou marécageux, transport de matériaux de pavage ou d'empierrement															
88	»	Subsides aux communes rurales pour les aider à assurer le bon entretien des chemins améliorés, avec l'intervention de l'Etat, comme chemins communaux d'intérêt agricole															
89	»	Subsides aux provinces pour aider les communes à assurer le bon entretien des chemins vicinaux de grande communication améliorés															
<i>Service de l'Hydraulique agricole.</i>																	
a. Traitements d'activité et de disponibilité. Salaires :																	
90		<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="text-align: center;">TRAITEMENT. annuel.</th> <th style="text-align: center;">CHARGES.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">4</td><td style="text-align: center;">5,200 à 8,350</td><td style="text-align: center;">26,350</td></tr> <tr> <td style="text-align: center;">9</td><td style="text-align: center;">3,400 à 7,400</td><td style="text-align: center;">47,950</td></tr> <tr> <td style="text-align: center;">6</td><td style="text-align: center;">3,150 à 5,400</td><td style="text-align: center;">24,050</td></tr> <tr> <td style="text-align: center;">12</td><td style="text-align: center;">3,150 à 4,400</td><td style="text-align: center;">41,400</td></tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT. annuel.	CHARGES.	4	5,200 à 8,350	26,350	9	3,400 à 7,400	47,950	6	3,150 à 5,400	24,050	12	3,150 à 4,400	41,400
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT. annuel.	CHARGES.															
4	5,200 à 8,350	26,350															
9	3,400 à 7,400	47,950															
6	3,150 à 5,400	24,050															
12	3,150 à 4,400	41,400															
139,780 .																	
b. Indemnités de résidence. Salaires d'agents temporaires et d'ouvriers porte-mire, chaîneurs, etc. Rémunération pour études techniques, expériences et travaux d'écriture . . . 24,250 .																	
91	»	Indemnités au personnel de l'hydraulique agricole et aux commissaires-voyers. — Jetons de présence et indemnités aux membres et au Secrétaire du Comité des Tramways															
92	»	Frais de route et de séjour du personnel de l'hydraulique agricole															
93	»	Matériel de bureau, impressions. — Achat d'ouvrages techniques. Acquisition et réparation d'instruments de topographie. Matériel d'études et d'expériences. Dépenses diverses. Frais de bureau du personnel de l'hydraulique agricole															
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.															

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>		
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
3,277,013	2,195,000	1,171,113	»			
30,000						
39,100						
3,366,113	2,195,000	1,171,113	»			
AUGMENTATION . . . fr.		1,171,113				
3,200,000	3,200,000	»	»			
88,000	88,000	»	»			
2,000,000	2,000,000	»	»			
164,000						
122,060	89,440	»				
41,500						
25,000	15,000	10,000	»			
25,500	17,000	8,500	»			
5,544,000	5,442,060	101,940	»			
AUGMENTATION . . . fr.		101,940				
ART. 90 et 91. — La somme des crédits sollicités pour l'exercice 1920, s'élève à fr. 208,60						
Le crédit alloué pour l'ensemble de ces articles, en 1919 (art. 43), était de 122,06						
AUGMENTATION . . . fr. 85,44 résultant de l'application du nouveau barème des traitements.						
ART. 92. — Augmentation résultant de la majoration du taux des frais de séjour et des difficultés de communication.						
ART. 93. — L'augmentation se justifie par les prix du matériel de bureau, des instruments, etc.						

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		CHAPITRE VIII.
		DÉPENSES IMPRÉVUES.
94	»	Dépenses imprévues non libellées au budget; secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés, qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles qui sont spécifiées à l'article 11.
95	»	Rentes annuelles et pensions accordées : 1 ^o à d'anciens agents hors d'état de remplir leurs fonctions ; 2 ^o à des veuves et enfants d'agents décédés dans l'exercice de leurs fonctions.
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.
		DEUXIÈME SECTION — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.
		CHAPITRE IX.
		SERVICES DIVERS
		<i>Agriculture et horticulture.</i>
96	»	Recensement général de l'agriculture, statistiques et divers
97	»	Ecole de médecine vétérinaire de l'Etat. Réoutillage, achat d'appareils scientifiques et microscopiques
»	»	Exploitation des fermes en France (<i>pour mémoire</i>).
98	»	Institut agricole de l'Etat. Aménagement des locaux
99	»	Institut normal supérieur d'économie ménagère agricole Aménagement des locaux
»	»	Station agronomique. Aménagement des locaux (<i>pour mémoire</i>)
100	»	Écoles d'horticulture de l'Etat. Aménagement des locaux
		<i>Eaux et Forêts</i>
		Terrains incultes domaniaux et bois domaniaux : boisement, reboisement, assainissement. Création et réfection de chemins de vidange (<i>pour mémoire</i>).
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
10,000	10,000	»	»	
1,500	1,500	»	»	
11,500	11,500	»	»	
40,000	»	40,000	»	<p>ART. 96. — Un recensement général de l'agriculture devra être fait au 31 décembre 1920. Des crédits assez importants seront demandés à cette fin au budget de 1921. Mais il faut prévoir pour 1920, afin de pourvoir aux premières dépenses (impressions de formulaires, etc.), une somme de fr. 20,000 »</p> <p>Il faut prévoir, en outre, pour l'achèvement du quatrième volume du recensement de 1910 20,000 »</p> <p style="text-align: right;">TOTAL. . . fr. 40,000 »</p>
25,000	»	25,000	»	<p>ART. 97. — Le crédit de 25,000 francs est demandé pour le réoutillage de l'Ecole vétérinaire, dont les laboratoires ont beaucoup souffert sous l'occupation. De nombreux microscopes et d'autres appareils scientifiques doivent être remplacés.</p> <p>Les dépenses relatives à l'exploitation des fermes en France seront prélevées sur le Budget pour ordre.</p>
200,000	170,000	30,000	»	<p>ART. 98. — Le crédit est destiné à continuer l'aménagement des locaux, commencé en 1919.</p>
50,000	»	50,000	»	<p>ART. 99. — La création de cet Institut est décidée en principe. Elle fait partie du programme d'extension de l'enseignement ménager agricole, reconnu indispensable à nos populations agricoles, et elle mettra, à ce point de vue, notre pays au niveau des pays voisins.</p>
»	200,000	»	200,000	<p>Un crédit figure pour cet objet au budget extraordinaire normal.</p>
50,000	50,000	»	»	<p>ART. 100. — Les travaux n'ayant pu être effectués en 1919, il y a lieu de reporter le crédit au budget de 1920.</p>
»	200,000	»	200,000	<p>Un crédit pour cet objet est inscrit au budget extraordinaire normal.</p>
365,000	920,000	145,000	700,000	
DIMINUTION. . fr.		555,000		

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
	<i>Récapitulation.</i>
	—
	PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.
I.	Administration centrale
II.	Pensions et secours
III.	Agriculture
IV.	Enseignement agricole
V.	Office horticole
VI.	Eaux et forêts
VII.	Voirie communale
VIII.	Dépenses imprévues
	TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES fr.
	—
	DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.
IX.	Services divers
	TOTAL (Ministère de l'Agriculture) fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,294,800	964,980	329,820	»	»
14,000	15,500	500	»	»
3,987,900	2,911,000	1,076,900	»	»
3,208,420	2,018,228	1,190,195	»	»
993,905	607,050	388,855	»	»
3,366,115	2,195,000	1,171,115	»	»
5,544,000	5,442,060	101,940	»	»
11,500	11,500	»	»	»
18,422,640	14,163,515	4,259,325	»	»
365,000	920,000	»	555,000	»
18,787,640	15,083,515	4,259,325	»	555,000
AUGMENTATION . . . fr.		3,704,325		

(436)

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

TABLEAU VII DU BUDGET GÉNÉRAL

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE.

TABLEAU DES FONCTIONNAIRES ET AGENTS EN 1914 ET EN 1920

Administration centrale.

	NOMBRE		TRAITEMENTS	
	1914	1920	1914	1920
Secrétaire général	1	1	42,000 »	47,920 »
Directeurs généraux	6	7	65,500 »	108,020 »
Inspecteurs généraux	3	3	29,000 »	74,680 »
Directeurs et inspecteurs principaux	7	11	57,350 »	127,560 »
Chefs de division et inspecteurs	10	7	63,500 »	70,460 »
Chefs de bureau et inspecteurs adjoints	5	10	24,600 »	77,940 »
Conseiller juridique	1	»	5,400 »	»
Sous-chefs de bureau et agents techniques de 1 ^{re} classe	7	10	28,930 »	65,280 »
Commis de 1 ^{re} classe et agents techniques de 2 ^e classe	8	6	23,000 »	33,200 »
Commis de 2 ^e classe et agents techniques de 3 ^e classe	10	6	23,400 »	28,200 »
Commis de 3 ^e classe	11	3	20,400 »	11,550 »
Sténo-dactylographes et expéditionnaires	»	11	»	42,700 »
Expéditeurs-classeurs	2	3	3,100 »	13,800 »
Imprimeurs autographes	1	2	1,900 »	10,100 »
Huissiers, messagers, garçons de bureau	12	17	23,420 »	73,200 »
Nettoyeuses	5	9	4,660 »	18,800 »
Agents temporaires	1	5	1,400 »	19,150 »
<hr/>				
TOTAUX	90	113	369,000 »	792,860 »

Dans le nombre des directeurs généraux sont compris trois fonctionnaires de ce grade nommés à titre personnel, dont un détaché au Ministère de l'Industrie, du Travail et du Ravitaillement.

* *

L'augmentation du personnel de l'Administration centrale a été nécessitée par la création de nouvelles sections (Service de Génie rural, Office de la Reconstitution agricole), par l'extension d'autres services (Conseillers d'horticulture et de zootechnie, Conseillères ménagères, Contrôle du beurre, l'Institut normal supérieur d'économie ménagère, l'Institut supérieur d'agriculture flamand, Service de récupération et de répartition du bétail dans les Flandres et le Tournaisis, Commission de répartition du bétail récupéré en Allemagne, Administration des domaines forestiers des Cercles d'Eupen et de Malmedy, etc.).

Pour le personnel subalterne, l'augmentation s'explique par la dissémination actuelle des locaux du Département et par le moindre rendement de travail des nouveaux agents recrutés parmi les invalides, conformément à la loi de 1919.

Administration de l'Agriculture et de l'Horticulture.

1^{re} DIRECTION GÉNÉRALE.

Inspection vétérinaire.

	NOMBRE		TRAITEMENTS	
	1914	1920	1914	1920
Inspecteurs	17	18	91,000	» 147,800
Inspecteurs adjoints	3	5	41,400	» 28,500
Indemnités de résidence	»	»	»	9,280
TOTAUX.	20	23	102,400	» 185,580

L'accroissement des importations d'animaux et surtout des viandes, par le port d'Anvers, a nécessité la désignation d'un second inspecteur pour examiner, au point de vue sanitaire, les animaux et les viandes venant d'outre-mer.

D'autre part, il a fallu nommer un inspecteur adjoint en plus pour la partie flamande du pays et un en plus pour les régions wallonnes en vue de combattre la stomatite aphthuse qui régnait avec intensité lors de la retraite des Allemands et en vue d'aider à la reconstitution du cheptel, notamment par l'exécution des règlements interdisant l'abatage du jeune bétail.

École de médecine vétérinaire de l'État.

	NOMBRE		TRAITEMENTS	
	1914	1920	1914	1920
Directeur-professeur.	1	1	9,000	» 12,600
Professeurs	9	10	63,000	» 101,900
Agrégés	5	6	23,500	» 40,650
Agents-comptables	2	2	12,180	» 22,800
Surveillants.	2	2		
Procosecteur	1	1	2,200	» 4,200
Garçons de laboratoire	8	8	15,170	» 27,850
Maréchal	1	1	2,280	» 4,300
Jardinier.	1	1	1,900	» 3,800
Palefreniers.	6	6	9,620	» 20,300
Hommes de service	5	5	7,700	» 17,500
Concierge	1	1	1,900	» 3,800
Mécanicien-électricien	»	1	»	14,600
Chaufleurs	»	2		
Aide-chauffeur	»	1		
Indemnités de résidence	»	»	»	29,640
TOTAUX.	42	48	148,450	» 303,940

Il a été nommé un professeur et un agrégé en plus en vue d'une meilleure répartition des diverses branches de l'enseignement vétérinaire et surtout pour développer l'enseignement pratique de pathologie, de chirurgie et d'obstétrique des ruminants et des porcs. Le personnel du chauffage est celui occupé jadis par la firme Koerting au cours du contrat concernant le chauffage de l'école à un prix forfaitaire. Aux termes de ce contrat, l'État avait à reprendre ce personnel à la fin des engagements de cette firme.

Service des conseillers de zootechnie de l'État.

	NOMBRE		TRAITEMENTS	
	1914	1920	1914	1920
Conseillers.	—	—	» 4	27,240 »

Les conseillers de zootechnie sont des *spécialistes* chargés de faire connaître aux cultivateurs et de leur faire adopter les méthodes les plus propres à augmenter le rendement des animaux domestiques.

Il est démontré que la production animale est susceptible de s'accroître dans des proportions considérables par l'application de ces méthodes.

Or, la moindre augmentation de la production par animal représente par l'ensemble une somme par rapport à laquelle la dépense ci-dessus est insignifiante.

2^e DIRECTION GÉNÉRALE.

Institut agricole de l'État à Gembloux.

	NOMBRE		TRAITEMENTS	
	1914	1920	1914	1920
Professeurs.	15	15	89,369 »	125,498 40
Assistants	2	3 (1)	7,000 »	14,295 96
Chefs des travaux chimiques	1	1	3,500 »	7,000 »
Chargés de cours	1	2 (2)	2,500 »	3,488 33
Chef du bureau d'administration.	1	1	4,000 »	7,700 »
Directeur de la ferme	1	1	3,500 »	2,000 »
Comptable	1	1	3,300 »	5,900 »
Maîtres d'études	2	3 (3)	6,500 »	13,900 »
Jardiniers démonstrateurs.	2	2	4,800 »	8,800 »
Garçons de laboratoire	3	4 (4)	2,353 84	15,800 »
Concierges	2	2	2,700 »	9,007 29
Hommes de services	2	2	3,600 »	8,200 »
<hr/>		<hr/>	<hr/>	<hr/>
TOTAUX.	33	37	127,122 84	221,589 98

(1) Extension donnée aux cours.

(2) Remplacement d'un professeur en congé pour cause de maladie.

(3) Nombre insuffisant en 1914, pour assurer le service.

(4) Remplacement d'un agent en congé pour cause de maladie.

Stations agronomiques.

	NOMBRE		TRAITEMENTS	
	1914	1920	1914	1920
<i>Station d'entomologie :</i>				
Directeur	1	1	750 »	900 »
<i>Station de phytopathologie :</i>				
Directeur	1	1	750 »	900 »
<i>Station de génie rural :</i>				
Directeur	1	1	750 »	900 »
<i>Station laitière :</i>				
Directeur	1	1	4,000 »	4,200 »
Assistants.	1	2 (1)	3,200 »	9,700 »
<i>Station de chimie et de physique agricoles :</i>				
Directeur	1	1	6,500 »	10,800 »
Assistant	1	1	3,800 »	3,300 »
Chefs des travaux	2	2	8,400 »	14,400 »
Garçons de laboratoire	1	1	1,800 »	4,100 »
Commis comptable.	1	1	800 »	1,000 »
<i>Station d'amélioration des semences :</i>				
Directeur	1	1	750 »	900 »
Assistant	1	1	3,200 »	6,400 »
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
TOTAUX.	13	14	31,700 »	54,500 »

Institut supérieur d'agriculture flamand.

	NOMBRE		TRAITEMENTS	
	1914	1920	1914	1920
Administrateur.	»	1 (2)	—	12,250 »

Laboratoires d'analyses de l'Etat.

	NOMBRE		TRAITEMENTS	
	1914	1920	1914	1920
Directeurs	7	6	42,200 »	63,000 »
Chefs des travaux chimiques	12	12	52,800 »	97,920 »
Chimistes de 1 ^{re} classe	7	11	22,800 »	85,410 »
Chimistes de 2 ^e classe	4	2	10,000 »	9,680 »
Chimiste stagiaire	1	»	1,800 »	»
Comptables	4	4	8,000 »	29,700 »
Commis aux écritures	4	3	4,120 »	7,420 »
Garçons de laboratoires	8	10	12,000 »	31,050 »
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
TOTAUX.	47	48	153,720 »	326,150 »

(1) Crédit d'un nouveau service de contrôle du beurre.

(2) Crédit en vertu de la nouvelle loi sur l'enseignement agricole, entré en fonction le 1^{er} janvier 1920.

Agronomes de l'État.

	NOMBRE		TRAITEMENTS	
	1914	1920	1914	1920
Agronomes de l'État	27	28	118,000 »	255,650 »
Agronomes adjoints	4	11 (1)	2,500 »	64,800 »
TOTAUX	28	39	120,500 »	320,450 »

Enseignement ménager agricole.

	NOMBRE		TRAITEMENTS	
	1914	1920	1914	1920
Inspectrices de l'enseignement ménager agricole	2	2	7,000 »	14,000 »
Conseillères ménagères agricoles (2)	»	10	»	50,000 »
Enseignement ménager agricole ambulant :				
Institutrices	12	14	34,200 »	61,600 »
Assistanates	12	14	24,000 »	51,800 »
TOTAUX	26	40	62,200 »	177,400 »

Institut normal supérieur d'économie ménagère agricole (3).

	NOMBRE		TRAITEMENTS	
	1914	1920	1914	1920
Directeur	»	1	»	8,000 »
Chef de culture	»	1	»	4,000 »
Régentes	»	2	»	10,000 »
TOTAUX	»	4	»	22,000 »

Ecole moyenne pratique d'agriculture de l'État, à Huy.

	NOMBRE		TRAITEMENTS	
	1914	1920	1914	1920
Directeur	1	1	6,000 »	6,400 »
Professeurs	3	4	9,000 »	19,600 »
Surveillants	2	2	3,600 »	5,800 »
Chargés de cours	8	8	6,200 »	9,300 »
Comptable	1	1	600 »	800 »
TOTAUX	15	16	25,400 »	41,900 »

(1) La nomination d'une dizaine d'agronomes-adjoints se justifie par la nécessité d'accroître la production agricole par la vulgarisation des procédés rationnels de culture et d'élevage. Au surplus, en vue de hâter la reconstitution agricole, quatre agronomes-adjoints et un agronome ont été nommés pour la région dévastée.

(2) Le rôle de la fermière étant au moins aussi important que celui du cultivateur, il importait de faire pour la première autant qu'il a été fait pour le second, c'est-à-dire la *conseiller* et la diriger.

(3) Cette école est destinée à former des régentes ménagères agricoles et à donner aux filles de cultivateurs et de propriétaires ruraux des notions théoriques et pratiques des sciences ménagères agricoles

École d'horticulture de l'État, à Gand.

	NOMBRE		TRAITEMENTS	
	1914	1920	1914	1920
Directeur	1	1	6,000 »	9,700 »
Secrétaire chargé de cours	1	1	1,800 »	3,000 »
Professeurs	4	5	10,250 »	24,300 »
Chefs de culture	2	2	3,600 »	8,400 »
Chargés des cours	3	2	2,100 »	4,100 »
Concierge	1	1	1,360 »	3,100 »
TOTAUX.	12	12	25,110 »	52,300 »

École d'horticulture de l'État, à Vilvorde.

	NOMBRE		TRAITEMENTS	
	1914	1920	1914	1920
Directeur	1	1	5,000 »	8,300 »
Professeurs	7	7	22,750 »	40,300 »
Surveillant chef de culture	1	1	2,200 »	5,200 »
Chef de culture	2	3 ⁽¹⁾	4,200 »	11,000 »
Chefs jardiniers	2	2	3,000 »	7,000 »
Chef d'atelier	1	1	1,500 »	3,700 »
Concierge	1	1	500 »	1,800 »
TOTAUX.	15	16	39,150 »	77,500 »

Jardin botanique de l'État.

	NOMBRE		TRAITEMENTS	
	1914	1920	1914	1920
Directeur	1	1	7,000 »	10,800 »
Conservateurs	1	2	6,000 »	16,700 »
Assistant	1	»	2,100 »	»
Chef de culture	1	1	5,000 »	7,700 »
Préparateurs	7	7	16,500 »	30,450 »
Chef jardinier	1	1	2,500 »	4,550 »
Concierge	1	1	2,000 »	4,100 »
Surveillants	2	2	3,400 »	7,470 »
TOTAUX.	15	15	44,500 »	81,770 »

Service phytopathologique spécial.

	NOMBRE		TRAITEMENTS	
	1914	1920	1914	1920
Inspecteur	1	1	5,000 »	8,350 »
TOTAUX.	1	1	5,000 »	8,350 »

⁽¹⁾ La nomination d'un troisième chef de culture a été nécessitée par l'acquisition avant la guerre de 3 hectares de terrain en vue de l'enseignement de la culture commerciale.

Conseillers d'horticulture de l'Etat.

	NOMBRE		TRAITEMENTS	
	1914	1920	1914	1920
Conseillers.	4	7 ⁽¹⁾	43,000	36,400 »

Administration des Eaux et Forêts.

	NOMBRE		TRAITEMENTS	
	1914	1920	1914	1920
Inspecteurs	16	18	104,700 »	174,000 »
Inspecteurs hors cadre	»	2	»	16,700 »
Sous-Inspecteurs.	18	15	83,500 »	104,800 »
Gardes généraux.	21	17	62,500 »	90,200 »
Gardes généraux adjoints	6	17	12,000 »	66,300 »
Brigadiers sédentaires	13	16	30,200 »	71,100 »
Gardes brigadiers	155	155	{ 617,760 »	1,623,575 »
Gardes et surnuméraires	533	542		
TOTAUX	762	782	910,660 »	2,146,673 »

L'augmentation de personnel se justifie par l'extension des domaines forestiers de l'Etat et des communes et par la réannexion des cantons d'Eupen et de Malmédy.

Administration de la Voirie communale.

Service de l'hydraulique agricole.

	NOMBRE		TRAITEMENTS	
	1914	1920	1914	1920
Inspecteur.	1	1	7,700 »	11,900 »
Ingénieurs.	3	2	10,500 »	15,590 »
Conducteurs	4	7	12,900 »	41,250 »
Conducteurs-adjoints.	2	1	3,800 »	3,900 »
Commis.	5	6	9,000 »	24,700 »
Brigadiers-surveillants	10	9	14,700 »	32,800 »
Aides temporaires	2	2	2,700 »	6,300 »
TOTAUX.	27	28	61,300 »	136,440 »

L'extension du service aux régions où il y a lieu de promouvoir la création de wateringues nouvelles, nécessite la nomination de nouveaux agents.

(1) La spécialisation vers l'horticulture étant l'un des moyens les plus efficaces pour intensifier la production de l'agriculture nationale, il avait été jugé nécessaire depuis longtemps d'étendre les services techniques agricoles. Cette mesure a été réalisée en 1919 par l'augmentation du nombre de conseillers d'horticulture.